



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ENERGIES  
DE LA REGION LYONNAISE

AUTORISE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 31 OCTOBRE 1935

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ  
DU MERCREDI 21 MARS 2007**

BULLETIN N° 127

72<sup>e</sup> Année

SIEGE : 28 RUE DE LA BAÏSSE – 69627 VILLEURBANNE CEDEX – 04 78 84 98 27

## TABLE DES MATIERES

• Etat des présences -----	3
• Ordre du jour -----	5
• Ordre du jour complémentaire -----	6
• Allocution de Monsieur PLAZZI, élu de la mairie de SAINT PRIEST -----	7
• Compte rendu d'activités du Président -----	9
• Adoption du bulletin n°126 du 24 janvier 2007 -----	10
• Affaires donnant lieu à délibération	
• Compétences optionnelles : retrait des communes ; -----	10
• Etudes énergétiques : demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes – enveloppe 2007 – ; -----	12
• Protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique ; -----	13
• Mise à jour du tableau des effectifs - Création de postes :	
• Adjointes Techniques, Adjointes Administratives, Agents de Maîtrise, Ingénieurs ; -----	16
• Gratification des étudiants stagiaires ; -----	19
• Budget 2007 ; -----	22
• Questions diverses -----	27
• Délibérations -----	28

## **Assemblée Générale ordinaire du Comité du Mercredi 21 mars 2007**

Le mercredi 21 mars 2007 à 18 h 30, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 10 mars 2007, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue à la salle Mosaïque à Saint Priest.

### **PRÉSENTS**

#### **MM. les Délégués des Communes de**

Brignais, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Chaponost, Charbonnières, Charly, Collonges au Mont d'Or, Communay, Craponne, Décines-Charpieu, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Grigny, Irigny, Limonest, Millery, Montanay, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Symphorien d'Ozon, Sainte Foy Les Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Tassin-la-Demi-Lune, La Tour-de-Salvagny, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Vourles soit 46 communes.

### **EXCUSÉS, ABSENTS**

#### **MM. les Délégués des Communes de**

Albigny-sur-Saône, Chasselay, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Écully, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Ternay soit 10 communes.

### **ASSISTENT A LA REUNION**

Monsieur CORON, Directeur Général des Services  
Monsieur GAILLARD, Ingénieur, Responsable de service  
Messieurs DESBOUIS, ENJOLRAS, MOUYON, SUNE, THOLLET, Techniciens  
Madame VALANTIN, Responsable des services administratif et financier  
Mesdames BLACHIER, GRANDFORT, GUICHERD, MORETEAU, RIZZATO et Monsieur ESCUDER  
personnel administratif et financier.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Willy PLAZZI

Nombre de délégués en exercice..... 112  
Nombre de délégués titulaires présents ..... 58  
Nombre de délégués suppléants présents ..... 6  
(remplaçant un délégué titulaire)  
Nombre total de délégués ayant voix délibérative.... 64  
Nombre de pouvoirs ..... 0

### **Ont signé les Délégués présents à la séance**

G.DESFORGES (Brignais), C.TOURDES (Bron), JP.GUYONNET et R.KLINDE (Cailloux-sur-Fontaines), P.MONNEYRON et M.PANTIGNY (Caluire et Cuire), D-J.DELABRE (Champagne-au-Mont-d'Or), R.DEGUELDRE et M.NAVISE (Chaponost), P.FORMYSIN (Charbonnières), E.FRISO (Charly), B.GOIFFON et L.RUELLE (Collonges au Mont d'Or), J.P.CHONÉ (Communay), H.DUHESME (Craponne), D.PERLET (Décines-Charpieu), M.GUILLOUX (Feyzin), M.GIRAUD (Fleurieu sur Saône), D.MARIN et A.ESCOURROU (Fontaines-Saint-Martin), R.BORDAIRON (Fontaines-sur-Saône), J-P.VEYRIER (Francheville), M.GENESTIER et G.MICHAUD (Genay), G.VERZIER (Grigny), G.RONY et P.BOSGIRAUD (Irigny), L-P.TARDY et J-L.BARBIER (Limonest), P.DESCOTES (Millery), M. SEIGNER et J-P.BERNARD (Montanay), G.SAUZET (La Mulatière), M.RODRIGUEZ et B.CHRETIN (Neuville-sur-Saône), C.PILLONEL et J-C.CRETINON (Poleymieux-au-Mont-d'Or), Y.DURIEUX et R.DUMOULIN (Rillieux la Pape), M.COMTE (Rochetaillée-sur-Saône), R.CADILLON et G.RAY (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or), J.MATHERON (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), J.POZZI (Saint Fons), E.FILLOT (Saint-Genis-Laval), J-Y. MARTIN et Y.LEDON (Saint-Genis-les-Ollières), W.PLAZZI (Saint-Priest), G.CHAMPALLE (Saint-Romain-au-Mont-d'Or), A-M.OLLAGNON (Saint-Symphorien d'Ozon), M.MOLIMAR (Sainte Foy Les Lyon), P.ABADIE et C.CLET (Sathonay-Camp), R.SAVIN (Sathonay-Village), A.BRUNETEAU et J.GARNIER (Tassin-la-Demi-Lune), J.C.LE FLOC'H et J.MUNOZ (La Tour-de-Salvagny), G.CASTALDI (Vaulx en Velin), M.PERRET (Vénissieux), E.BRUN-PICARD et R.CELLIER (Vernaison), H.MOLLONCH (Villeurbanne), S.MICHAUT (Vourles).

### **Indications complémentaires relatives aux délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire**

M.PANTIGNY, suppléant (Caluire), remplace J-C.DAGAND, titulaire  
P.FORMYSIN, suppléant (Charbonnières les Bains), remplace A.ROUX, titulaire  
B.GOIFFON, suppléant (Collonges), remplace M.GUEZET, titulaire  
G.MICHAUD, suppléant (Genay), remplace J-P.FOUGERE, titulaire  
G.CHAMPALLE, suppléant (Saint-romain-au-Mont-d'Or), remplace A.BLANC, titulaire  
M.MOLIMAR, suppléant (Sainte Foy les Lyon) remplace M.BARLET, titulaire

### **Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire**

Néant

### **Excusés, absents**

S.PROUVEUR et R.MONTERNOT (Albigny-sur-Saône), M.MASSON (Brignais), C.BOURGUIGNON (Bron), J.C.DAGAND (Caluire-et-Cuire), A.RICHARD (Champagne au Mont d'Or), J.P.FAURE et A.ROUX (Charbonnières-les-Bains), P.MONGOIN (Charly), J.PARRIOST et G.BRECHET (Chasselay), M.GUEZET (Collonges-au-Mont-d'Or), J.L.SIMON (Communay), C.VALLY et G.DARDET (Couzon-au-Mont-d'Or), A.GALLIANO (Craponne), J.MALLAVAL et R.MARTIN (Curis-au-Mont-d'Or), C.PONSOT et J.F.FARGIER (Dardilly), J.M.PIPON (Décines-Charpieu), L.SZTERNBERG et I.BOUISSET (Écully), C.CHAMPALLE (Feyzin), J-P.GUILLERMIN (Fleurieu-sur-Saône), G.BERTIN-MOUROT (Fontaines-Sur-Saône), G.BESSON (Francheville), J-P.FOUGERE (Genay), R.BALME (Grigny), J.FAVIER (Millery), D.BERGON (La Mulatière), G.MOREL et C.JABOULAY (Oullins), A.TSACRIOS et J.DIANA (Pierre-Bénite), E.VERGIAT (Rochetaillée sur Saône), P.ARNOUD (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), I.VILLAROYA (Saint-Fons), C.RENAUD (Saint-Genis-Laval), M.DUFAUX et Y. LAROYE (Saint-Germain-au-Mont-d'Or), C.DUBOS (Saint Priest), A.BLANC et G.SYBORD (Saint-Romain-au-Mont-d'Or), B.BARAZZUTTI (Saint Symphorien d'Ozon), M.BARLET et M.GERIN (Sainte-Foy-Les-Lyon), M.MOIROUD (Sathonay-Village), M.PERRIN et M.VADON (Ternay), A.TOULERON (Vaulx-en-Velin), E.BAFOUNTA (Vénissieux), N.DUPRE (Villeurbanne), E.MESNIER (Vourles).

## ORDRE DU JOUR

- **Compte rendu d'activités du Président ;**
- **Adoption du bulletin n°126 du 24 janvier 2007 ;**
- **Compétences optionnelles : retrait des communes ;**
- **Etudes énergétiques : demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes – enveloppe 2007 – ;**
- **Protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique ;**
- **Mise à jour du tableau des effectifs - Création de postes : adjoints techniques, adjoints administratifs, agents de maîtrise, ingénieurs ;**
- **Gratification des étudiants stagiaires ;**
- **Budget 2007 ;**
- **Questions diverses.**

## **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

- Transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public de la commune de Charbonnières-Les-Bains au SIGERLy

## **Monsieur Pierre ABADIE ouvre la séance du comité à 18h47**

Merci d'être présents ce soir à notre Assemblée générale sur la commune de Saint-Priest. C'est notre collègue, M. Willy Plazzi, qui représentera Mme le Maire, Mme Martine David, et je vais lui donner immédiatement la parole puisque nous sommes accueillis dans sa commune.



### **Monsieur PLAZZI – Elu de la mairie de SAINT PRIEST**

Monsieur le Président du SIGERLy, Vice-Président du Grand Lyon, Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau du SIGERLy, Mesdames et Messieurs les Représentants des communes adhérentes, chers collègues puisque j'ai la double particularité de vous accueillir au nom de Mme le Maire de Saint-Priest et d'être en même temps l'un de vos collègues, membre du Comité Syndical de notre SIGERLy, au nom de Mme le Maire que je vous prie de bien vouloir excuser et qui me charge par là même de vous transmettre un message d'amitié, permettez-moi de vous dire combien la Ville de Saint-Priest est honorée et flattée d'avoir été choisie pour accueillir cette Assemblée Générale du SIGERLy.

Au-delà de l'opportunité qui vous est donnée de découvrir ou de redécouvrir notre commune, bien que ce soit sans doute un peu rapide pour beaucoup d'entre vous, nous voyons, là, la reconnaissance des efforts produits par la Ville pour faire valoir ses atouts, la qualité de son accueil, de ses infrastructures et son dynamisme dans l'agglomération lyonnaise.

Pour en broser rapidement le portrait, Saint-Priest, c'est aujourd'hui près de 42 000 habitants, 300 associations, 1 600 entreprises et commerces, 3 000 hectares qui en font, au niveau de notre département et du Grand Lyon surtout, la deuxième ville par sa superficie puisqu'en superficie, seule Lyon est plus importante que Saint-Priest.

Un réseau complet de modes de transport, c'est-à-dire un formidable potentiel résolument mis au service de l'agglomération lyonnaise, de son rayonnement et de son expansion.

C'est une ville qui, en un peu plus d'une génération, est passée de la ruralité (jusqu'en 1968, Saint-Priest était encore dans l'Isère et appartenait au nord Dauphiné), à une ville importante de notre agglomération, avec une urbanisation qui s'est développée en 25 ans.

Un potentiel donc, mais autant de défis : des enjeux sociaux, urbains, économiques, environnementaux. L'est lyonnais connaît l'impérieuse nécessité d'affirmer, au niveau de l'agglomération, les règles d'un développement harmonieux et équilibré.

Tel est aussi l'esprit de notre adhésion, déjà ancienne, et de notre coopération toujours confirmée au sein du SIGERLy. Pour mémoire, il se trouve que, pendant 12 ans, j'ai été moi-même adjoint « sécurité - éclairage public » et que, lorsque j'étais adjoint en 1989, on dénombrait 3 000 points d'éclairage à Saint-Priest contre 7 300 aujourd'hui. Donc le développement s'est fait de par les besoins (les constructions, les lotissements, le développement économique). Il est vrai que la Porte des Alpes s'est développée et continuera à se développer.

Aujourd'hui, nous continuerons certainement dans cette voie, tout d'abord parce que l'éclairage a apporté une certaine sécurité à nos concitoyens et, ensuite, parce que nous nous dirigeons aujourd'hui vers l'embellissement de la ville, avec la mise en valeur d'un certain nombre de ses bâtiments et, en particulier, de son château.

Nous coopérons beaucoup avec le SIGERLy et nous sommes un gros contributeur du SIGERLy, que ce soit pour le réseau, que ce soit pour l'enfouissement ou que ce soit, demain, pour l'audit concernant l'énergie de nos bâtiments.

C'est un travail à mettre en lien avec la thématique forte, aujourd'hui, du développement durable, la Ville ayant notamment mis en place un groupe de travail qui aura pour mission de recenser l'ensemble des actions d'ores et déjà mises en œuvre dans ce domaine, actions qui sont nombreuses, et, in fine, d'établir un Agenda 21 local. La thématique de l'énergie et, singulièrement, de l'électricité occupe, bien entendu, à cet égard un rôle prépondérant, ne serait-ce que pour la maîtrise de nos consommations.

Nul doute, donc, que notre coopération s'en trouvera encore renforcée dans les années à venir.

Je souhaite donc, au nom de Mme le Maire et de toute l'équipe municipale, que cette Assemblée Générale soit l'occasion de débats constructifs, féconds, intéressants, et qu'elle soit constructive pour tous.

Merci de votre attention.  
(*Applaudissements*).

**M. ABADIE, Président**

Merci mon cher collègue.

D'ailleurs, Mme le Maire nous rendra visite vers 19 heures 30.

Nous allons désigner un secrétaire de séance. Je propose que ce soit Willy Plazzi, comme c'est la tradition puisque nous choisissons le secrétaire de séance parmi les membres de la commune qui nous accueille.

**Monsieur ABADIE, Président**

Nous avons quelques personnes excusées :

S.PROUVEUR et R.MONTERNOT (Albigny-sur-Saône), M.MASSON (Brignais), C.BOURGUIGNON (Bron), J.C.DAGAND (Caluire-et-Cuire), A.RICHARD (Champagne au Mont d'Or), J.P.FAURE et A.ROUX (Charbonnières-les-Bains), P.MONGOIN (Charly), J.PARRIOST et G.BRECHET (Chasselay), M.GUEZET (Collonges-au-Mont-d'Or), J.L.SIMON (Communay), C.VALLY et G.DARDET (Couzon-au-Mont-d'Or), A.GALLIANO (Craponne), J.MALLAVAL et R.MARTIN (Curis-au-Mont-d'Or), C.PONSOT et J.F.FARGIER (Dardilly), J.M.PIPON (Décines-Charpieu), L.SZTERNBERG et I.BOUISSET (Écully), C.CHAMPALLE (Feyzin), J-P.GUILLERMIN (Fleurieu-sur-Saône), G.BERTIN-MOUROT (Fontaines-Sur-Saône), G.BESSON (Francheville), J-P.FOUGERE (Genay), R.BALME (Grigny), J.FAVIER (Millery), D.BERGON (La Mulatière), G.MOREL et C.JABOULAY (Oullins), A.TSACRIOS et J.DIANA (Pierre-Bénite), E.VERGIAT (Rochetaillée sur Saône), P.ARNOUD (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), I.VILLAROYA (Saint-Fons), C.RENAUD (Saint-Genis-Laval), M.DUFAUX et Y. LAROYE (Saint-Germain-au-Mont-d'Or), C.DUBOS (Saint Priest), A.BLANC et G.SYBORD (Saint-Romain-au-Mont-d'Or), B.BARAZZUTTI (Saint Symphorien d'Ozon), M.BARLET et M.GERIN (Sainte-Foy-Les-Lyon), M.MOIROUD (Sathonay-Village), M.PERRIN et M.VADON (Ternay), A.TOULERON (Vaulx-en-Velin), E.BAFOUNTA (Vénissieux), N.DUPRE (Villeurbanne), E.MESNIER (Vourles).

Je vous demanderai, si vous en êtes d'accord, d'ajouter un ordre du jour complémentaire distribué en début de séance à l'entrée de la salle.

Tout simplement, c'est la commune de Charbonnières qui, comme vous le savez, lors de notre dernier Comité, avait souhaité se retirer de la compétence optionnelle de l'éclairage public, mais qui, depuis lors, s'est ravisée et qui nous demande, par conséquent, de l'inscrire dès ce soir, sachant, après appel de la Préfecture, que, si nous l'inscrivons dès aujourd'hui, elle pourra de nouveau être avec nous.

Je remercie la commune de Charbonnières de la confiance qu'elle nous témoigne et je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'inscrire ce point à l'ordre du jour complémentaire.

Y a-t-il des oppositions à l'ajout de cet ordre du jour complémentaire ? Nous l'adoptons et nous l'ajouterons tout à l'heure.

Je vous rappelle aussi qu'à l'entrée, vous aviez à votre disposition un document faisant la présentation du SIGERLy (c'est une plaquette sur l'ensemble du Syndicat et vous retrouverez à l'intérieur l'organigramme du SIGERLy), ainsi qu'un document qui nous a été remis par la Région concernant les économies d'énergie et les énergies renouvelables, un guide que vous pourrez récupérer, pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait, à l'entrée de la salle tout à l'heure.

Je vous propose d'aborder le premier point de notre ordre du jour.



## COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU PRESIDENT

- Le bureau restreint s'est réuni les 23 et le 30 janvier , les 20 et 27 février et 6 et 12 mars 2007 ;
- Dialogue compétitif pour la chaufferie bois de la Tour de Salvagny ;
- Ouverture des plis le 22 janvier ; première réunion de dialogue avec les candidats le 19 février 2007 ; deuxième réunion de dialogue avec les candidats le 12 mars 2007 ;
- Rendez-vous le 2 février 2007 avec un concepteur mise en lumière COBALT ;
- Conférence des maires à Sathonay Camp le 2 mars 2007 pour présentation du Syndicat ;
- Rendez-vous le 6 mars 2007 avec l'ADEME ;
- Rencontre le 9 mars 2007 avec le Maire de Francheville ;
- Rencontre le 16 mars 2007 avec Numéricable ;
- Rencontre le 20 mars 2007 avec France Télécom ;

Un rendez-vous a eu lieu, le 2 février 2007, avec un concepteur de mise en lumière, la société COBALT, et nous aurons l'occasion de rencontrer d'autres concepteurs lumière, qui souhaitent nous rencontrer, pour éventuellement voir comment nous pourrions ultérieurement travailler avec nos communes sur la mise en lumière de vos bâtiments.

Récemment, ce vendredi, nous avons rencontré Numéricable. Vous savez que Numéricable, avec UPC, fait dorénavant partie de Noos, et que l'ensemble des réseaux câblés est maintenant regroupé.

Vous savez toutes les difficultés que vous avez pu éventuellement rencontrer dans vos communes, que ce soit à titre personnel par rapport à la commercialisation ou que ce soit à titre professionnel par rapport à l'enfouissement des réseaux et, notamment, à la non-mise en souterrain de certains câbles. Je pense notamment à Villeurbanne qui devait procéder à une inauguration et qui a dû, en fait, repousser cette inauguration parce que, malheureusement, Numéricable n'avait pas fait son travail.

Au cours de cette réunion, nous avons validé le principe des conventions, au même titre que France Télécom, sur les mêmes bases, Numéricable ayant accepté la règle du jeu. Donc nous aurons l'occasion, lors du prochain Bureau, de passer ces conventions et tout va se régulariser. Numéricable a mis en place le personnel adéquat et nous pouvons dire aujourd'hui que c'est en train de se remettre en état de marche. Nous avons pu constater d'ailleurs que, là où des retards avaient été pris, ceux-ci ont depuis été rattrapés.

Si des communes rencontrent encore des problématiques, nous vous proposons de nous les signaler aujourd'hui ou ultérieurement, de façon à intervenir très rapidement auprès d'eux. Ce sont eux-mêmes qui nous ont donné ce message. Donc n'hésitez pas, si vous rencontrez une difficulté, à nous la signaler.

Et nous avons aussi rencontré France Télécom le 20 mars. Ce sont des rencontres que nous avons décidé de mettre régulièrement en place tous les trimestres avec eux, afin de faire le point. Vous vous souvenez que plus de 120 conventions avaient été bloquées par notre Syndicat pour obtenir que cela fonctionne. Aujourd'hui, nous nous sommes engagés à régulariser la situation. Donc, hier, j'ai signé 53 conventions et nous nous sommes engagés, d'ici la fin juillet, à avoir terminé ces régularisations avec France Télécom.

Nous avons aussi des marchés qui ont été passés selon les procédures adaptées et je dois vous en tenir compte.  
(Lecture de la liste des marchés passés selon la procédure adaptée).

Les marchés passés selon la procédure adaptée ont été attribués aux entreprises suivantes :

CHASSELAY	Etude et Travaux Stade de Football	07.01	25 février 2007	FORCLUM
ALBIGNY SUR SAONE (complémentaire 18/2006)	Travaux Rue Gabriel Péri	07.03	20 février 2007	SCREG

- Information du Comité sur les délégations données au Bureau et au Président (application de l'article L. 5211-10 du CGCT) : délibérations du Bureau ;

B-2007-02- 20/01	20/02/2007	AVENANT n° 10 au marché n° 008/2004 relatif aux travaux de maintenance, renouvellement et renforcement de l'éclairage public des communes de GRIGNY, IRIGNY, VERNAISON, LA MULATIERE, SAINT SYMPHORIEN D'OZON et COMMUNAY
B-2007-02- 20/02	20/02/2007	Convention avec le Grand Lyon pour l'aménagement de la ZAC Narcisse Bertholey à OULLINS
	12/03/2007	PAS DE DELIBERATIONS

Voilà l'ensemble des activités de votre Président. Vous constatez que nous avons des programmes très chargés et je tiens encore à remercier l'ensemble des membres, que ce soient les Vice-présidents lors des réunions de Bureau restreint ou que ce soient les membres du Bureau puisque nous les réunissons très fréquemment, presque une fois par mois, et que c'est effectivement un rythme intensif. J'espère que ce rythme va se poursuivre jusqu'à la fin de ce mandat et, bien entendu, au-delà.

Avez-vous des questions sur le compte rendu d'activité ?  
Je vous propose de passer au deuxième point de l'ordre du jour.

## ADOPTION DU BULLETIN N°126 DU 24 JANVIER 2007

### M. ABADIE, Président

Il s'agit de l'adoption du bulletin n°126 que vous avez dû recevoir avec votre convocation. Nous n'avons pas reçu de commentaire, ni d'observation sur ce compte rendu. Donc, si vous n'avez pas d'observation, je vous propose de l'adopter.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité.

*Adopté à l'unanimité*

## AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATION

### TRANSFERTS DE COMPETENCES OPTIONNELLES ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DE CHARBONNIERES-LES-BAINS AU SIGERLY

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

C'est donc maintenant que nous allons voter la nouvelle délibération qui est l'ordre du jour complémentaire, à savoir que la commune de Charbonnières est réintroduite au sein des communes qui nous ont transféré l'éclairage public. Je rappelle qu'au départ, 19 communes avaient transféré la totalité de la compétence éclairage public et que 3 communes avaient souhaité se retirer : Charbonnières, La Mulatière et Pierre-Bénite.

Après une rencontre avec ces trois communes afin d'examiner les modalités de retrait (lorsqu'une commune se retire, il existe des modalités de retrait), la commune de Charbonnières a souhaité ne plus se retirer. Elle le votera d'ailleurs lors de son Conseil Municipal le 26 mars.

La commune de Charbonnières a donc accepté de nous confier l'éclairage public, la dissimulation coordonnée des réseaux et la production et distribution publique de chaleur.

La commune de Pierre-Bénite réfléchit pour savoir quelle sera sa position concernant l'éclairage public. Donc nous aurons, peut-être d'ici là, aussi un autre avenant concernant Pierre-Bénite, sachant qu'à ce moment-là, ce sera pour l'année prochaine puisque le Préfet statuera d'ici le 1<sup>er</sup> mai.

Je vous propose, par conséquent, de vous prononcer sur cette demande de transfert de la commune de Charbonnières, en supplément de ce que nous avons adopté la dernière fois.  
Y a-t-il des questions ?

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

Je suis adjoint au Maire de Charbonnières et je tiens simplement à souligner les explications extrêmement convaincantes qui nous ont été fournies. Vous savez que de nouvelles élections se sont déroulées et il est vrai que cette question n'était pas évidente pour nous. Donc je voudrais vous en remercier.

**M. ABADIE, Président**

Merci beaucoup de la confiance que vous nous témoignez.

Il est vrai que Charbonnières est une commune qui a connu pas mal de turbulences politiques et que, bien entendu, les nouvelles équipes se mettant en place avaient besoin d'explications.

Comme vous vous en rappelez tous, nous avons fait un peu dans la rapidité parce que la Préfecture nous avait demandé de le faire rapidement pour pouvoir répondre à toutes les attentes des communes. Dans ce cadre, nous comprenons très bien qu'il soit apparu des hésitations. Si les explications que nous vous avons données vous ont convaincu, je vous en remercie ; mais, au-delà des explications que nous vous avons données, c'est le travail que nous ferons chez vous qui nous permettra d'avoir votre confiance.

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains).**

Nous l'espérons.

**M. ABADIE, Président**

Pas d'autre question ? Je vous propose donc de procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. Merci.

*Adopté à l'unanimité*

*(C – 2007 - 03 – 21 / 07)*

<b>RETRAIT DU TRANSFERT DE COMPETENCES OPTIONNELLES LIE A L'ECLAIRAGE PUBLIC</b>
--

Compte tenu du retour de Charbonnières au sein du SIGERLy pour la compétence éclairage public, il convient de reprendre la délibération puisqu'il s'agit maintenant de délibérer pour le retrait de deux communes et non plus de trois, à savoir : La Mulatière et Pierre-Bénite

**M. CORON, Directeur Général des Services**

Pour compléter, un certain nombre de communes qui nous avaient confié, par exemple, l'achat d'énergie se sont retirées. Pour l'achat d'énergie, les modalités ont été calculées et déjà incluses dans les contributions que nous avons votées lors du Comité précédent. Donc nous n'avons pas de modalité particulière à adopter pour les communes qui se sont retirées de l'aspect « achat d'énergie ».

Sur la partie maintenance, il en est de même. Nous avons juste des modalités à prendre pour les communes qui nous avaient confié des travaux et, là, il ne s'agit que de deux communes : La Mulatière et Pierre-Bénite. C'est donc cette délibération que nous vous proposons d'étudier ensemble, afin que ces communes puissent se retirer et que toutes les modalités soient prises en compte de manière que les choses soient validées, à la fois, par la Préfecture et par les services.

**M. ABADIE, Président**

Donc, concernant l'achat d'énergie, pas de problématique particulière par rapport au retrait puisque, la dernière fois, le vote de la contribution le prenait en compte jusqu'à leur départ. Pour la maintenance, c'est la même chose.

C'est pour les travaux que des modalités sont à prendre en compte et vous les avez dans le tableau.

(Lecture du tableau relatif aux durées de remboursement des deux communes concernées).

Les durées de remboursement des communes concernées sont les suivantes :

Commune	Travaux précédemment inclus dans les contributions	Travaux mandatés jusqu'au 6 mars 2007	Travaux engagés mais non mandatés au 6 mars 2007
La Mulatière	15 ans	6 ans	6 ans
Pierre Bénite	15 ans	Sans objet	Sans objet

Ces échéanciers provisoires sont détaillés en annexe.

Les mises à disposition des biens et les transferts de propriété feront l'objet de conventions.

Je vous propose de procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Adopté à l'unanimité*

*(C – 2007 - 03 – 21 / 01)*

## **ÉTUDES ENERGETIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION RHONE-ALPES – ENVELOPPE 2007**

*Rapporteur : Monsieur ABADIE, Président*

C'est une règle classique que nous avons et qui concerne les demandes que nous faisons auprès de l'ADEME et de la Région, comme chaque année, afin de répondre aux attentes des communes.  
(Lecture de la délibération).

Je précise aux membres du comité que dans le cadre du budget primitif 2007 sera inscrit en dépenses de fonctionnement, au compte 617, un montant de 290 000 € correspondant aux études générales de maîtrise de l'Energie.

Il convient de solliciter les aides correspondantes représentant habituellement :

- ❖ 35% du coût TTC des études auprès de l'ADEME (diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de l'ADEME).
- ❖ 35 à 50% du coût TTC des études auprès de la région Rhône-Alpes (diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de la région Rhône-Alpes).

Je propose au Comité :

- De se prononcer sur les demandes de subvention à venir auprès de l'ADEME et de la région Rhône-Alpes
- De solliciter une subvention représentant 35 % du coût TTC des diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de l'ADEME.  
Les crédits seront inscrits au budget 2007, au chapitre 74 article 7478.
- De solliciter une subvention représentant 35 à 50 % du coût TTC des diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de la région Rhône-Alpes.  
Les crédits seront inscrits au budget 2007, au chapitre 74 article 7472.
- Le Syndicat prendra en charge les sommes restant dues sur le financement des études.

Avez-vous des questions à poser ?

### **M. TOURDES (Bron)**

Concernant l'ADEME, je ne suis pas certain des 35 %. En effet, sur la commune de Bron, nous avons eu des promesses de l'ADEME concernant des travaux et, à la sortie, la subvention de l'ADEME représente environ 10 à 12 %.

Donc il serait peut-être préférable de demander une subvention au taux le plus fort...

### **M. ABADIE, Président**

35 %, c'est le taux le plus fort, c'est certain.

Là, ce sont des types d'aides traditionnelles.

D'autres aides sont demandées (nous les avons d'ailleurs rencontrés) pour notamment les chaufferies bois ou autres et, en effet, les aides proposées sont souvent inférieures dans la mesure où les budgets sont plafonnés. On se rend compte qu'en effet, nous n'arrivons pas à des taux aussi importants que ceux que nous pourrions penser avoir. Mais, dans ce cadre-là, jusqu'à aujourd'hui,

nous avons toujours obtenu le même taux d'aide puisque je rappelle que l'ADEME et la Région travaillent en parallèle.

Bien entendu, c'est lié au fait de savoir si nous les avons ou si nous ne les avons pas. Autrement dit, nous ne lançons l'étude que si nous avons les aides de l'ADEME et de la Région. Et je rappelle qu'aujourd'hui, cela ne coûte rien aux communes puisque c'est le Syndicat qui prend en charge le différentiel.

#### **M. CORON, Directeur Général des Services**

Pour compléter, vous avez fait une observation par rapport à des travaux, alors que, là, il s'agit d'études. Les budgets de l'ADEME, en ce qui concerne les études, n'ont jamais eu de problème de financement.

Ce qui pose problème, parce que les masses sont beaucoup plus importantes, ce sont les subventions sur les travaux.

#### **M. ABADIE, Président**

L'ADEME nous a bien rappelé, dans le cadre de la réunion que nous avons eue avec elle, qu'elle était un organisme incitateur : elle enclenche des systèmes et, lorsque les systèmes fonctionnent bien, au fur et à mesure, elle se retire du système. Par exemple, à une époque, elle apportait des aides sur les chaufferies solaires et, maintenant, de plus en plus, l'ADEME ne donne plus pour les chaufferies solaires. Aujourd'hui, elle donne sur le photovoltaïque ; mais, demain, elle se retirera aussi du photovoltaïque pour mener des actions dans d'autres domaines.

Cela étant, il est vrai qu'il faut être vigilant, sachant que, dans le cadre des études, pour l'instant, nous n'avons jamais eu de souci.

Pas de question particulière ? Cette délibération consiste à demander de l'argent à d'autres organismes et je pense que l'on ne peut que s'en satisfaire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Adopté à l'unanimité*

*(C – 2007 - 03 – 21 / 02)*

### **PROTOCOLE D'ACCORD EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE AVEC EDF**

*Rapporteur : Monsieur ABADIE, Président*

Là, nous revenons un peu à ce que nous avons vu tout à l'heure, pour ceux qui étaient présents, avec l'association AMORCE sur les fameux certificats d'économie d'énergie. Je vais laisser la parole à notre Directeur qui va vous préciser ce que sont tous les certificats d'économie d'énergie et comment nous pensons les gérer.

#### **M. CORON, Directeur Général des Services**

La loi du 13 juillet 2005 que certains appellent la loi POPE a mis en place les certificats d'économie d'énergie. Cette loi s'adresse à des opérateurs qui sont dits « obligés » (ce sont des vendeurs d'énergie).

Il s'agit d'EDF, de Gaz de France, de certains réseaux de chaleur ou de distribution de froid, également de vendeurs de fuel. Ces vendeurs ont l'obligation, de l'année 2006 à l'année 2009 comprise, d'atteindre un certain nombre de kWh d'économie d'énergie. C'est donc un objectif réglementaire, sachant que, s'ils ne l'atteignent pas, ils auront une pénalité à payer à l'État.

Dans ce cadre, ils sont prêts à signer des conventions avec des collectivités, comme le SIGERLy, pour le compte des communes que nous représentons. Donc vous allez voir ou vous avez déjà vu qu'il est prévu des conventions bipartites entre le SIGERLy et EDF ou des conventions tripartites entre le SIGERLy, les communes et EDF. C'est la proposition que vous allez pouvoir voter éventuellement tout à l'heure.

Pourquoi avons-nous mis en place cette réflexion ? Pour éviter que chaque commune soit sollicitée au fur et à mesure du temps par différents opérateurs, il nous a semblé plus intéressant d'avoir la réflexion en amont et de vous proposer ces solutions.

Bien sûr, vous ne verrez apparaître aucun chiffre dans ces conventions car, le but est d'avoir plusieurs conventions, ce n'est qu'à ce moment, lorsque nous aurons des certificats, que nous pourrions négocier avec, par exemple, EDF, avec Gaz de France et avec d'autres opérateurs. Autrement dit, nous ferons, entre guillemets, « jouer la concurrence » ; mais, pour faire jouer cette

concurrence, il nous faut un moyen de travailler, donc des conventions. En effet, les collectivités ne sont pas là pour lancer des appels d'offres de ce type et, à cet effet, il existe la convention.

Certes, nous ne savons pas aujourd'hui quelle opération pourra générer des certificats ou pas. Nous avons actuellement des chaufferies bois sur lesquelles nous sommes en réflexion et qui pourraient éventuellement générer des certificats. Concernant les réhabilitations sur l'éclairage public, nous pouvons aussi avoir des certificats. Il faut savoir que 130 fiches types ont été établies par les différentes structures qui ont travaillé sur cette question, de façon à quantifier tous les certificats qui pourront être générés par des opérations types. Et, pour les opérations qui, je dirais, ne sont pas types, il faudra, à ce moment-là, monter des dossiers spécifiques en lien avec l'opérateur.

Voilà pour la partie technique. Maintenant, je propose de rendre la parole à M. Abadie.

### **M. ABADIE, Président**

Vous avez le protocole d'accord par lui-même et, ensuite, quatre sortes de conventions : (Lecture de la délibération).

Les certificats d'économie d'énergie ou CEE sont un nouvel outil mis en place par l'Etat pour inciter à l'efficacité énergétique.

Ces certificats peuvent être obtenus grâce à des opérations visant à réduire les consommations énergétiques, dans divers secteurs : transport, bâtiment, industrie, éclairage public...

Les vendeurs d'énergie sont des « obligés », c'est-à-dire qu'ils doivent, réglementairement, obtenir un certain nombre de certificats, fixé par l'Etat, en fonction des volumes d'énergie qu'ils commercialisent.

Ils disposent de plusieurs moyens pour cela :

- réaliser eux-mêmes des opérations de réduction de consommation d'énergie, par exemple sur leur patrimoine, donnant droit à des certificats,
- aider des tiers, par exemple leurs clients, à réaliser de telles opérations, et en contrepartie de leur aide, les tiers peuvent leur céder tout ou une partie des certificats ainsi obtenus,
- acheter des certificats.

Toute autre entité que les « obligés » est également capable d'obtenir des certificats en réalisant des opérations qui y donnent droit, et sous réserve de cumuler une certaine quantité d'énergie économisée ou sous réserve de regrouper divers tiers pour atteindre ces quantités.

Les certificats ainsi obtenus peuvent être revendus dans ce cas à tout acheteur intéressé.

Dans le contexte de cette première phase de mise en place de ce système (2006-2009), le SIGERLy se positionne en tant que collectivité pouvant potentiellement générer des certificats d'économie d'énergie, étant donnée la compétence de maîtrise de l'énergie dont le syndicat dispose.

Par contre, le SIGERLy ne souhaite pas se positionner en tant que vendeur de certificats, cette action ne correspond pas en effet à ses activités habituelles.

A contrario, le SIGERLy souhaite nouer des partenariats avec des entités « obligées », et donc intéressées dans la participation à des opérations d'économies d'énergie, afin de récupérer les certificats ainsi générés, contre une participation financière versée au SIGERLy ou aux communes concernées.

C'est pour cette raison que le SIGERLy a mis au point, en partenariat avec EDF :

- un protocole d'accord,
- une convention d'application type, qui sera spécifique à une opération dont le SIGERLy serait le maître d'ouvrage et pour laquelle le SIGERLy souhaiterait mener une action en partenariat avec EDF,
- une convention tripartite d'application type, spécifique à une opération dont une commune adhérente au SIGERLy serait maître d'ouvrage et souhaiterait bénéficier du protocole d'accord SIGERLy – EDF,
- une convention de répartition des certificats obtenus, spécifique à une opération faisant l'objet d'une convention d'application SIGERLy – EDF,
- une convention tripartite de répartition des certificats obtenus, spécifique à une opération faisant l'objet d'une convention tripartite d'application SIGERLy – Commune – EDF.

Il est précisé que le SIGERLy est susceptible de mettre en place des protocoles équivalents avec d'autres partenaires « obligés » que EDF.

J'appelle les membres du Comité à se prononcer sur la mise en place de l'ensemble de ces documents, faisant partie du protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique EDF - SIGERLy.

Je propose au Comité

- de se prononcer sur ce protocole d'accord
- de m'autoriser à signer tout document à intervenir relatif à cette affaire

En fait, vous avez un protocole d'accord à signer et quatre conventions à signer avec EDF, sachant que le protocole d'accord que l'on a dû vous distribuer comporte une fiche modificative concernant l'article 4 relatif à la confidentialité.

En outre, comme vous l'a indiqué notre Directeur, aujourd'hui, nous signons avec EDF ; mais, demain, nous aurons la même démarche auprès de Gaz de France et, éventuellement, d'autres fournisseurs.

Avez-vous des questions à poser ? C'est assez nouveau comme principe puisque c'est l'un des premiers certificats que nous allons faire.

Dans le débat que nous avons eu tout à l'heure, on a un peu dit : « Quelle est la valeur de ces certificats ? ». À la fin de la séance, les représentants d'EDF ont dit : « Il ne faut pas les garder trop longtemps (je vous rappelle qu'ils sont valables dix ans) car, vouloir spéculer sur des certificats, ce n'est peut-être pas une bonne chose. Il est vrai qu'en contrepartie de l'argent que l'on va vous donner, cela servira à faire des investissements, soit sur l'éclairage public, soit sur d'autres choses. ». Nous allons commencer déjà à travailler et nous verrons après sur les protocoles de rétribution.

Avez-vous des questions ? C'est une démarche nouvelle. J'en parlais avec mon collègue, Vice-président, et celui-ci m'indiquait que, dans sa commune, ils étaient sollicités lorsqu'ils installaient du panneau solaire ou du photovoltaïque.

#### **M. PERRET, Vice-Président**

Nous n'avons certainement pas été la seule ville à être démarchée par EDF qui nous a fait la proposition de mener des études et des travaux pour, effectivement, générer des certificats de diminution d'énergie. Je suppose que d'autres communes sont concernées.

On parle, par exemple, de panneaux solaires. Cela permet de diminuer les consommations sur un gymnase et sur la maison des associations. Et, comme vous le savez, nous avons déjà une chaudière bois qui pourrait aussi générer un certain nombre de certificats.

#### **M. ABADIE, Président**

N'hésitez pas, si dans vos communes vous avez des projets, à prévenir le syndicat afin de connaître les modalités d'obtention de ces certificats.

#### **M. TOURDES (Bron)**

Sur ces fameux certificats contre une participation financière qui peut être versée au SIGERLy ou aux communes, c'est sur la partie « éclairage public », entre autres, que l'on pourrait générer des certificats avec, par exemple, l'installation de réducteurs de puissance.

#### **M. ABADIE, Président**

Exactement.

#### **M. TOURDES (Bron)**

Si cette participation financière est versée au SIGERLy, elle nous reviendra sous quelle forme ?

#### **M. CORON, Directeur Général des Services**

Elle ne sera pas versée au SIGERLy, elle sera versée directement à la commune et c'est la raison pour laquelle il existe une convention tripartite, mais rien n'empêche la commune, si elle souhaite travailler toute seule, de signer une convention avec EDF.

Je le répète car des personnes s'interrogent : nous ne sommes pas là pour empêcher les communes de travailler indépendamment, si certaines souhaitent, pour différentes raisons, travailler en direct. L'idée, c'est d'en parler très ouvertement ensemble pour vous indiquer que nous avançons sur un certain nombre de sujets et pour favoriser ce genre d'approche au niveau des communes.

Lorsque les communes nous ont transféré l'éclairage public pendant douze ans, nous nous sommes engagés, vis-à-vis de ces communes, à faire un certain nombre de travaux et, là, c'est notre propre compétence puisque nous avons le transfert officiel. Donc nous allons signer des conventions et des protocoles sur un certain nombre d'actions directement avec ces obligés. En revanche, si la mairie de Bron installe des panneaux photovoltaïques sur le toit de sa piscine, elle signera directement avec EDF ou un autre, mais elle pourra aussi travailler sur un protocole d'accord, en disant : « Finalement, le SIGERLy a travaillé et je me sers du protocole que j'ai validé en Comité Syndical du SIGERLy. ». C'est à la commune de décider.

**M. ABADIE, Président**

Vous avez toute la liberté.

**M. TOURDES (Bron)**

C'est quelque chose de nouveau et d'un peu compliqué pour les élus. Donc nous nous posons des questions.

**M. ABADIE, Président**

Je rappelle que ces certificats sont liés à la maîtrise de l'énergie. Donc, à un moment donné, si vous avez déjà fait des opérations de maîtrise de l'énergie et si on n'a pas pris en compte ces certificats, vous les aurez indirectement perdus puisque vous ne pourrez pas avoir d'effet rétroactif. C'est la raison pour laquelle il faut dès à présent entamer cette démarche, notamment lorsque vous travaillez sur des projets comportant de la maîtrise de l'énergie.

**M. CORON, Directeur Général des Services**

Pour compléter, vous ne pouvez pas avoir à l'esprit les 130 fiches, ce n'est pas votre métier. En revanche, au SIGERLy, nous pouvons avoir des personnes capables de dialoguer avec vos services, en disant : « Qu'avez-vous fait cette année ? Telle opération peut bénéficier d'un certificat d'économie d'énergie. ». C'est bien dans ce contexte-là que nous vous apportons le savoir-faire ou la connaissance.

À Bron, nous savons qu'un certain nombre d'actions sont menées. Si nous le savons, c'est bien ; mais il se peut qu'un jour, une opération nous échappe. Donc c'est aussi l'intérêt qu'il y ait plusieurs années car, si on a loupé une étape en 2007, on pourra toujours la récupérer.

Des dossiers sont aussi à monter. Donc, là aussi, nous proposons que les dossiers types soient travaillés au SIGERLy et mis à disposition des communes. Il n'est pas nécessaire que, dans chacune des 56 communes, quelqu'un prenne du temps pour travailler sur ces sujets, alors que nous pouvons les travailler globalement.

C'est bien dans ce contexte-là que nous nous positionnons.

**M. ABADIE, Président**

D'autres questions ? Nous vous proposons donc d'adopter ce protocole d'accord et les quatre conventions qui y sont liées.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Adopté à l'unanimité*

*(C – 2007 - 03 – 21 / 03)*

<b>MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES : ADJOINTS TECHNIQUES, ADJOINTS ADMINISTRATIFS, AGENTS DE MAITRISE, INGENIEURS</b>
---

*Rapporteur : Monsieur ABADIE, Président*

Je voudrais faire un préambule avant de présenter cette délibération.

Je souhaite, en effet, vous rappeler les engagements que nous avons définis ensemble, à savoir que nous ne voulions pas refaire les erreurs du début de mandat où nous avons demandé aux communes de délibérer sur l'enfouissement des réseaux, mais où nous n'avions pas organisé nos services, ni anticipé cette compétence, ce qui a fait que nous avons « galéré » pendant plus de



deux ans, avec toutes les difficultés que cette situation a pu entraîner, c'est-à-dire les difficultés de recrutement de personnel, les retards sur les dossiers, les retards sur les travaux, les problématiques avec les maîtres d'œuvre, avec les entreprises. Et, aujourd'hui encore, pour vous donner un ordre d'idée, il faut savoir que du personnel est affecté à la régularisation de l'ensemble des factures.

Tout à l'heure, je vous parlais des conventions avec France Télécom et j'indiquais que, hier, j'avais signé 53 conventions et qu'il en restait encore plus de 80 à signer. Nous aurons la même démarche avec Numéricable, nous avons des conventions avec le Grand Lyon, etc. Donc nous ne voulons pas refaire la même erreur et, d'ailleurs, lorsque nous avons voté de nouveaux statuts, nous nous étions dits : « Si les communes nous font confiance, nous nous donnerons les moyens de pouvoir leur répondre, c'est-à-dire les moyens matériels et humains, mais aussi les moyens financiers. ». C'est l'une des questions qui nous a été posée en Bureau, en disant : « Certes, le Syndicat s'étoffe, prend du personnel pour répondre aux attentes, mais cela ne va-t-il pas se faire au détriment des investissements que vous faites pour les communes ou entraîner des frais supplémentaires ? ». Je vous rappelle que nous avons décidé tous ensemble que ces frais seraient pris sur une contribution directe pour les communes qui transféraient la compétence. Dans ce cadre, nous avons décidé d'affecter, concernant l'éclairage public, une moyenne de 3 personnes pour 8 000 points lumineux et, concernant le conseil en énergie partagée, une personne pour 50 000 habitants. Et nous avons défini ensemble une contribution de fonctionnement qui est de 10 €uros par point lumineux.

Aujourd'hui, 32 communes nous ont transféré la compétence éclairage public et se sont donc engagées à financer les fameux 10 €uros qui paieront ce personnel. Donc nous nous sommes donné la possibilité, grâce aux communes, de recruter ce personnel. Certes, le temps de recruter va demander jusqu'à la fin de l'année car les recrutements ne se font pas aisément (tout à l'heure, vous avez entendu un appel de notre Directeur pour trouver un juriste).

Je tenais à le préciser car nous avons déjà parlé de création d'emploi et, aujourd'hui, il a fallu de nouveau étoffer nos services. En effet, compte tenu que 32 communes, dont des grosses communes comme Oullins, nous ont transféré la compétence éclairage public, nous connaissons le nombre de personnel dont nous avons besoin.

Concernant le conseil en énergie partagée, là, les choses vont monter en puissance au fur et à mesure. Aujourd'hui, la commune de Caluire a délibéré, la commune de Saint-Priest doit délibérer la semaine prochaine, la commune de Bron bientôt. Donc les communes délibèrent petit à petit sur ce conseil en énergie partagée et, comme nous nous sommes engagés à respecter le nombre de personnes nécessaires, nous mettrons, au fur et à mesure que les communes signeront la convention pour le conseil en énergie partagée, le personnel adéquat afin de répondre à leurs attentes et de ne pas se retrouver dans la situation que nous avons connue voici peu de temps et encore aujourd'hui.

Je rappelle de plus que cela nous permettra de répondre à la charte que nous signons avec les communes qui nous ont transféré l'éclairage public sur les 14 points. En effet, ce n'est pas simplement un transfert, consistant à dire : « Nous vous avons confié l'éclairage public. ». Non, un suivi sera fait et, là, je reviens sur ce que nous avons vu tout à l'heure avec l'association AMORCE, à savoir : les problématiques de surveillance des consommations d'énergie, etc. Nous allons travailler, puisque nous aurons les moyens, pour les communes qui nous ont transféré cette compétence éclairage public, afin de bien répondre à leurs attentes sur la problématique de sécurité, de consommation et de maîtrise d'énergie.

Voilà ce que je tenais à indiquer en préambule concernant la mise à jour des tableaux des effectifs. Dans la délibération, il est proposé plusieurs possibilités car, selon la qualité des personnes que nous trouverons, nous les prendrons, soit en agent de maîtrise, soit en adjoint technique.

(Lecture de la délibération).

Je rappelle le besoin croissant du SIGERLy de recruter du personnel, suite aux nouveaux transferts de compétences, en effet 32 communes ont confié la compétence Eclairage Public (19 avec les anciens statuts), et la prise en compte du Conseil Energie Partagé.

Il apparaît donc nécessaire, afin d'assumer correctement cette compétence, de procéder aux créations d'emplois dans les différents cadres d'emplois suivants, afin de se laisser le choix dans le recrutement des personnes nécessaires :

1 - deux agents de maîtrise  
deux adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe

ayant pour missions, le suivi de la maintenance de l'éclairage public, les suivis de chantiers d'éclairage et de dissimulation de réseaux, les relations avec les communes, ainsi que la gestion de la base de données et la cartographie éclairage public.

Il est mentionné la gestion de la base de données car il est important aussi d'avoir, puisque nous avons lancé des marchés d'éclairage public, un logiciel compatible avec l'ensemble des personnes qui vont répondre. En effet, si chacun amenait son logiciel et sa propre façon de travailler, lorsqu'à la fin de la maintenance nous ferions appel à une autre société, il se pourrait que nous ayons des incompatibilités d'un côté ou de l'autre.

Je salue l'arrivée de Mme le Député Maire, Martine David qui nous fait l'amitié de venir à notre Comité.

(Lecture de la délibération).

2 - deux adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à la charge supplémentaire de travail des services administratifs et techniques.

3 - un ingénieur territorial au service Energie afin d'adapter le savoir faire aux missions attendues.

C'est pourquoi je propose au comité :

✓ **la création des emplois suivants à temps complet :**

- Deux postes d'agents de maîtrise dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise relevant des dispositions du décret n°88-547 du 6 mai 1988 et du décret 2006-1694 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise
- Deux postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant des dispositions des décrets n° 87-1107 modifié et 87-1108 modifié du 30 décembre 1987, et du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Deux postes d'adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux relevant des dispositions des décrets n° 87-1107 modifié et 87-1108 modifié du 30 décembre 1987, et du décret 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- Un poste d'ingénieur territorial dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux relevant des dispositions des décrets n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, modifié par décrets 2003-1024 du 27 octobre 2003, et 2006-1696 du 22 décembre 2006
- De m'autoriser à procéder éventuellement au recrutement d'agents non titulaires pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance de ces emplois s'il ne peut être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

✓ **la modification du tableau des effectifs pour prendre en compte ces créations d'emplois**

Donc nous créons les postes et, ensuite, nous verrons en fonction des besoins à quels recrutements nous procéderons.

Avez-vous des questions particulières ? Je vous propose donc de procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Adopté à l'unanimité*

*(C – 2007 - 03 – 21 / 04)*

## GRATIFICATION DES ETUDIANTS STAGIAIRES

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

*(Lecture de la délibération)*

Le SIGERLy prévoit d'accueillir un ou plusieurs stagiaires au cours de l'année 2007 et de manière plus ou moins régulière dans les années suivantes au sein de ses services.

Ces élèves stagiaires seront chargés d'études et de cas pratiques répondant aux besoins du SIGERLy et ces stages feront l'objet d'une convention entre le SIGERLy et les établissements scolaires.

Je propose au comité d'octroyer aux élèves stagiaires une gratification mensuelle versée au terme de leur stage selon leur niveau d'études et leur implication professionnelle :

- Stagiaires niveau BAC : entre 30% et 60% du SMIC,
- Stagiaires niveau BAC + 2 : entre 40% et 80% du SMIC,
- Stagiaires niveau BAC + 3 : entre 45% et 90% du SMIC,
- Stagiaires niveau BAC + 5 : entre 50% et 100% du SMIC.

Pour mémoire, le SMIC horaire au 1<sup>er</sup> juillet 2006 est d'un montant de 8.27 €, soit 1269.60 € mensuel.

Je pourrais citer l'exemple du domaine de l'informatique. Monsieur le Directeur, voulez-vous donner un exemple concret ?

### **M. CORON, Directeur Général des Services**

Nous avons actuellement la possibilité d'avoir un stagiaire afin de mener une réflexion au niveau de l'informatique sur une problématique liée à un serveur ; mais, également, nous sommes sollicités par un certain nombre d'organismes, puisqu'aujourd'hui nous commençons à avoir un peu de reconnaissance, de façon à accueillir des stagiaires et, comme la période de fin d'études approche, nous serions éventuellement prêts à accueillir des stagiaires en fonction des sujets que nous pourrions avoir à leur confier, sachant que le fait de prendre des stagiaires permet aussi d'avoir un potentiel en phase d'embauche assez régulière. En effet, dans la mesure où, parfois, nous avons un peu de mal à trouver des personnes, si nous pouvons avoir quelqu'un qui travaille chez nous pendant quelques mois, ce qui nous permet de valider, à la fois, sa technique et ses capacités, ce n'est pas plus mal de l'essayer pendant une période, plutôt que de lancer un pari avec, parfois, un risque.

Nous sommes bien conscients qu'un stagiaire prend aussi du temps aux personnes en place, mais nous avons tous plus au moins des enfants et, de temps en temps, nous sommes bien contents que nos enfants trouvent aussi des stages.

### **M. ABADIE, Président**

De plus, nous souhaitons les rémunérer...

### **M. CORON, Directeur Général des Services**

Les gratifier.

### **M. ABADIE, Président**

Oui, excusez-moi. En effet, on ne parle pas de rémunération dans ce cadre-là, mais de gratification. Nous nous sommes renseignés, au niveau législatif, sur le terme à utiliser : ce n'est pas une rémunération, mais une gratification.

Nous avons eu un débat au sein du Bureau et je peux dire qu'à l'unanimité, nous avons souhaité indemniser ces stagiaires. Ce sont, en effet, des stagiaires de haut niveau (de bac + 2 à bac + 5) et nous estimons qu'il est normal de les rémunérer. Vous constatez que nous allons jusqu'au SMIC. De leur côté, les prendre en stage leur fait plaisir et ce n'est pas pénalisant pour le Syndicat.

Voilà ce que nous vous proposons.

Avez-vous des interrogations ?

### **M. CORON, Directeur Général des Services**

Pour compléter, la gratification ne sera pas versée forcément systématiquement et c'est la raison pour laquelle il est proposé une fourchette. Elle sera fonction, bien sûr, du niveau d'étude, mais

aussi de leur façon de travailler et de leur implication professionnelle. Nous pouvons avoir deux stagiaires qui travaillent en parallèle et ne pas avoir deux gratifications identiques à la fin du mois.

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

J'ai bien lu votre délibération. Si je suis tout à fait d'accord, non pas sur la gratification, mais sur l'indemnité, puisque c'est le terme juridique exact, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous préconisez. Je souhaiterais, en effet, que l'on puisse ventiler les pourcentages sur les trois niveaux, à savoir : la valeur professionnelle, le niveau de responsabilité et le niveau d'études. Pourquoi ? Vous indiquez de fait que le niveau d'études induit probablement une rémunération plus élevée lorsque celui-ci est plus élevé. Je souhaiterais que la valeur professionnelle et la prise de responsabilité soient beaucoup plus prises en compte. En effet, on peut avoir en stage des jeunes, avec deux ans d'études, qui seront bien meilleurs que des jeunes avec cinq ans d'études. Donc je souhaiterais que ce soit revalorisé.

**M. ABADIE, Président**

C'est peut-être la hauteur du 60 % et du 100 % qui vous gêne... ?

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

Voilà.

**M. ABADIE, Président**

C'est la raison pour laquelle nous avons modulé entre 30 % et 60 % et entre 50 % et 100 % pour, en effet, tenir compte de cette valeur professionnelle qu'a expliquée notre Directeur. Nous pouvons, en effet, avoir un stagiaire à bac + 5 qui n'apporte rien et qui, finalement, sera rémunéré à 100 %, ce qui n'est pas tout à fait normal ; et c'est la raison pour laquelle nous avons estimé que nous pouvions ne lui donner que 50 % du SMIC. Inversement, nous pourrions donner jusqu'à 80 % du SMIC à un stagiaire qui a un niveau bac + 2, justement parce qu'il a une valeur professionnelle.

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

Je souhaiterais que ce soit plus mis en valeur, sachant que, si vous regardez votre comptabilité, l'effet sera marginal...

**M. ABADIE, Président**

Il est très faible.

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

Alors que, la valeur professionnelle, c'est moins marginal.

**M. ABADIE, Président**

Je suis entièrement d'accord et vous avez vu que nous avons mis la valeur professionnelle en premier.

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

Absolument, mais il n'y a pas de quantification.

**M. CHRETIN (Neuville-sur-Saône)**

Je suis d'accord avec le principe de la gratification ou de l'indemnisation des stagiaires. La question que je me pose est la suivante : avez-vous fait une recherche de comparaison avec ce qui se pratique dans les collectivités locales quant à cette démarche ? En effet, le SIGERLy prend des dispositions pour indemniser les stagiaires et, dans nos communes, nous sommes aussi amenés à prendre des stagiaires. Avez-vous vérifié si nous avons les mêmes pratiques ?

**M. ABADIE, Président**

En la matière, il existe une liberté complète puisque la loi ne fixe aucune règle. Effectivement, je rejoins l'inquiétude de mon collègue puisque nous savons que de grandes collectivités ont tendance à donner, je dirais, des indemnités très fortes au personnel (je pense à la Région, au Grand Lyon ou à la Ville de Lyon), alors que, dans le cas de nos communes, nous ne pouvons pas aller jusqu'à de telles rémunérations. Donc, finalement, nous arrivons à avoir un phénomène qui fait que le personnel va dans les grandes collectivités, ce qui provoque une carence dans nos communes. Là, c'est un peu différent puisque ce sont des stagiaires. Mais je ne veux pas refaire le procès qui a eu lieu récemment, concernant des stagiaires qui, malheureusement, sont souvent exploités par certaines collectivités ou, même, entreprises du privé. Le débat, nous ne l'avons pas mené sur ce

plan-là ; nous l'avons mené par rapport à des personnes qui amènent, comme l'indiquait notre collègue tout à l'heure, leur valeur professionnelle et qui nous apportent aussi un service. C'est la raison pour laquelle nous estimons que ce service doit être rémunéré.

**M. CHRETIN (Neuville-sur-Saône)**

D'accord, mais vous avez bien compris le sens de ma question.

En second lieu, d'après votre délibération, le stagiaire qui sera très impliqué aura 60 %...

**M. ABADIE, Président**

Oui, 60 % ou 100 %.

**M. CHRETIN (Neuville-sur-Saône)**

En revanche, au minimum, ce sera 30 % ou 50 % ?

**M. ABADIE, Président**

Oui, c'est exact. Nous avons eu un grand débat pour savoir si nous partions de zéro pour aller à 100...

**M. CHRETIN (Neuville-sur-Saône)**

C'était pour bien comprendre. Je vous remercie.

**M. ABADIE, Président**

Nous avons effectivement eu le débat.

**M. LEDON (Saint-Genis-les-Ollières)**

Lorsque vous parlez de stages, ce sont des stages de quelques mois ou bien des stages en alternance qu'organisent les écoles d'ingénieurs ou les facultés ?

**M. CORON, Directeur Général des Services**

Il s'agit bien de stages d'une période continue en fin d'année d'études. En revanche, dans le cadre de l'alternance, il s'agit d'un système de professionnalisation. Certes, nous pouvons aussi prendre des stagiaires en alternance ; mais, à ce moment-là, nous n'avons pas besoin de prendre une délibération car, dans ce cas-là, il existe, entre guillemets, des « recettes » ou des compensations qui sont versées au Syndicat, ce qui fait que l'on arrive à un coût pratiquement nul, sachant que, lorsqu'on s'engage dans l'alternance, on s'engage alors sur un an ou sur deux ans et que la personne est salariée du SIGERLy et en contrat. Donc l'alternance est une chose à laquelle nous avons réfléchi également, mais elle ne vous est pas proposée ce soir puisque, dans cette délibération, nous ne parlons que de la partie « stagiaires », la partie « formation en alternance » étant traitée à part.

**M. LEDON (Saint-Genis-les-Ollières)**

Mais des facultés organisent de l'alternance six mois en école et six mois dans une entreprise. À ce moment-là, l'élève reste six mois quelque part, c'est un stage, avec obligation de faire un rapport pris en compte dans le cadre des études.

**M. CORON, Directeur Général des Services**

Il existe, d'une part, des formations que l'on dit en alternance (dans ce cas, un système correspond à ces formations-là) et, d'autre part, des formations qui arrivent en fin d'études des élèves.

Ce soir, nous vous proposons de prendre une délibération pour ce dernier cas, la partie alternance n'étant pas traitée ici, même si nous ne nous interdisons pas d'utiliser des personnes en alternance, mais ce sont vraiment deux choses différentes.

Si, un jour, nous souhaitons prendre des jeunes en alternance, nous en reparlerons à ce moment-là.

Je voudrais simplement revenir sur la partie « niveau d'études ».

Il est clair que, si nous proposons 50 % du SMIC à un ingénieur, il est probable qu'il ira ailleurs et que, par conséquent, nous ne trouverons jamais d'ingénieur. Donc c'est bien le débat qui a eu lieu au sein du Bureau, en allant même jusqu'à dire : « Pourquoi ne pas lui donner 100 % du SMIC dès le départ ? ».

Mais on peut également avoir un ingénieur qui n'est pas performant parce qu'il a envie de faire autre chose et qu'il s'est égaré dans cette voie.

Donc, à ce moment-là, ce n'est pas la peine de lui donner 100 % du SMIC.

En revanche, nous pouvons attirer quelqu'un en annonçant une fourchette et nous pouvons le motiver en affichant cette fourchette. Autrement dit, c'est une façon d'impliquer vraiment la personne.

Si nous avons affiché quelque chose d'un peu systématique, ceci aurait été probablement plus dangereux pour nous en terme de management de la personne.

#### **M. PERRET, Vice-Président**

Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit, mais je voudrais revenir sur un élément dont nous avons déjà discuté, à savoir : le fait d'accueillir ces stagiaires dans de bonnes conditions par rapport, peut-être, à d'autres collectivités dont Pierre Abadie a parlé, c'est peut-être aussi faire en sorte d'être attractifs, une fois que le stagiaire a terminé ses études, et de lui donner envie de venir travailler au SIGERLy.

En effet, vous connaissez la difficulté, aujourd'hui, pour recruter des techniciens ou des ingénieurs dans les communes et dans les collectivités. C'est peut-être, également, un moyen de pouvoir en retenir un certain nombre.

Je crois qu'il ne faut pas, non plus, l'oublier. Cela me paraît important. Bien sûr, il faut réussir le concours, encore qu'aujourd'hui, il existe des possibilités de contrat de droit privé concernant l'administration.

#### **M. ABADIE, Président**

On peut constater que le Comité s'interroge sur les mêmes questions que nous nous sommes posées en Bureau. Je crois que nous avons vraiment les mêmes réflexes.

Pas d'autres questions ? Je vous propose donc de procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Adopté à l'unanimité*

*(C – 2007 - 03 – 21 / 05)*

### **BUDGET PRIMITIF 2007**

*Rapporteur : Monsieur PERRET, Vice-Président*

#### **M. ABADIE, Président**

Avant d'aborder le budget que va nous présenter notre Vice-président chargé des finances, Michel Perret, nous avons souhaité vous présenter des tableaux d'évolution qui sont intéressants. En effet, on vote un budget ; mais, souvent, il faut se rappeler un peu comment fonctionnent les dépenses et les recettes du Syndicat. Ces tableaux sont au nombre de trois :

- l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- l'évolution des redevances de concession,
- l'évolution des dépenses d'investissement.

Nous n'avons pas mis le tableau des recettes de fonctionnement car, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, ce sont les fameuses recettes sur les droits fixes que nous faisons payer sur l'éclairage public.

Vous pouvez voir d'ores et déjà aujourd'hui que l'effort que nous avons fait sur le plan de l'enfouissement des réseaux se répercute dès à présent, que ce soit sur le fonds de compensation de TVA ou que ce soit sur la redevance R2 d'électricité puisque celle-ci atteint aujourd'hui des seuils qui dépassent 1 million d'€uros.

Je donne la parole à Michel Perret.

#### **M. PERRET, Vice-Président**

Dans le tableau relatif à l'évolution des dépenses de fonctionnement, vous pouvez voir la progression des charges à caractère général, ainsi que des charges de personnel. Les autres charges de gestion courante correspondent au matériel permettant aux agents de travailler. Enfin, vous avez toutes les charges financières liées aux travaux que nous réalisons.

#### **M. ABADIE, Président**

Si vous me permettez, je ferai juste un commentaire.

Vous pouvez voir une progression importante des charges à caractère général qui passent de 1,5 million à plus de 3,5 millions d'€uros.

Il faut savoir qu'il s'agit, tout simplement, de l'achat et de la maintenance pour l'éclairage public puisque je rappelle que nous sommes passés de 19 communes qui avaient transféré la compétence à 32 communes, ce qui explique bien sûr qu'entre l'achat d'énergie qui est une dépense et la

maintenance, vous avez une évolution très importante. Mais il faut savoir que vous le retrouvez, de l'autre côté, en recettes de contribution des communes.

**M. PERRET, Vice-Président**

Le tableau suivant vous donne l'évolution des redevances de concession, avec quatre types de recettes : le R1 gaz, le R1 électricité, le R2 électricité et l'article 8 qui concerne plus particulièrement l'enfouissement et l'enveloppe qui nous vient d'EDF.

Le troisième tableau vous donne l'évolution des dépenses d'investissement. Ce sont les travaux et, comme l'indiquait tout à l'heure le Président, compte tenu des difficultés que nous avons rencontrées au départ et de là où nous en sommes aujourd'hui, je crois que nous pouvons tous être fiers du travail qui a été réalisé avec le personnel, sachant que les choses n'ont pas toujours été simples.

Aujourd'hui, je crois que nous avons trouvé notre vitesse de croisière avec le personnel que nous avons, malgré de temps à autre des départs que nous pouvons toujours regretter, ceci étant un peu lié à ce que j'indiquais tout à l'heure, à savoir que la demande est tellement forte que des agents qui travaillent actuellement au SIGERLy peuvent trouver aussi d'autres propositions.

**M. ABADIE, Président**

Et l'inverse, aussi.

**M. PERRET, Vice-Président**

Oui, bien sûr. Je crois, en effet, que, quelque part, le SIGERLy est attractif en terme de régime indemnitaire.

Comme vous pouvez le constater, en 2007, nous sommes à 15 millions d'€uros de travaux.

**M. ABADIE, Président**

Je rappelle que, lorsque nous avons démarré le mandat, nous étions partis sur la base de 11 millions d'€uros sur trois ans. Aujourd'hui, nous sommes à 14 millions par an.

Donc vous pouvez voir cette progression importante du Syndicat.

C'est très bien et j'en suis heureux pour nos communes car elles nous font confiance et nous essayons de répondre à leurs attentes.

Nous avons encore des demandes qui ne sont pas du même ordre. Je pense quand même que nous allons souffler un peu dans ce mandat car nous avons fait beaucoup d'efforts. Nous allons nous stabiliser et je pense que, dans le prochain mandat, compte tenu d'un certain nombre d'attentes dans d'autres domaines, nous aurons l'occasion d'en discuter.

La maîtrise de l'énergie, par exemple, sera un point fort du prochain mandat. J'espère que les prochains élus seront sensibles, comme le sont nos futurs Présidents ou Présidentes de la République, à la problématique du développement durable et de la maîtrise de l'énergie.

J'espère que les élus du prochain mandat auront cette fibre, j'en serais très fier.

**M. PERRET, Vice-Président**

Monsieur le Président, je propose de passer à la présentation du budget 2007.

(Lecture de la délibération).

**M. ABADIE, Président**

Avant de passer à la lecture des différentes lignes, avez-vous des interrogations ?

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

Je me permets de revenir sur votre bilan de fonctionnement, donc sur le compte administratif 2006, et sur les projections que vous faites dans le cadre du budget primitif 2007.

En ce qui concerne les dépenses de personnel (ce sont simplement des questionnements que j'ai et qui ne vont pas plus loin), vous aviez pratiquement 700 000 €uros de dépenses de personnel en 2006. Au budget primitif 2006, vous avez fait un appel de fonds de 900 000 €uros et, cette année, vous proposez 1 million.

Je trouve que la progression est quand même très forte, nonobstant le fait que vous ayez recruté six personnes supplémentaires qui ne sont pas toutes là.

Pouvez-vous m'éclairer sur ce point précis ?

**M. ABADIE, Président**

Entre... ?

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

Si je ne me trompe pas, il apparaît une augmentation de 15 % du budget du personnel. Pour l'année dernière, il apparaissait 680 000 €uros sur le bilan qui a été présenté lors de la séance du 24 janvier. Je trouve que les marges sont très grandes. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?

**M. CORON, Directeur Général des Services**

Si nous recrutons des personnes au mois d'août, il faut quand même avoir prévu le fait de pouvoir les recruter.

Donc nous calculons la somme de la façon la plus cohérente possible et, par conséquent, le budget voté sera toujours supérieur aux dépenses qu'on constatera au compte administratif.

En second lieu, si nous n'avons pas le budget, nous ne pourrions pas recruter les personnes. Donc nous avons toujours tendance à avoir un budget qui est un peu plus fort que les besoins probables car nous ne savons pas ce qui peut nous arriver dans l'année. Aujourd'hui, par exemple, on parle du conseil en énergie partagé ; si, demain, une très grosse commune adhère et s'il faut embaucher une personne, nous arriverons très rapidement à 40 000 €uros...

**M. ABADIE, Président**

Je crois que la question n'est pas là.

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

Je vous remercie de ces explications. Cela étant, permettez-moi d'insister : le différentiel entre l'augmentation du nombre de personnel et l'augmentation du budget n'est pas tout à fait cohérent. En effet, vous avez, dans un cas, 30 % de plus et, dans l'autre cas, 20 % de plus. C'est donc un questionnement que j'ai.

Ou bien le budget primitif est-il trop élevé ? Ou bien le compte administratif est-il sous-évalué, ce que je ne pense pas ? Je me réfère donc au budget primitif et il me paraît quand même un peu surprenant que l'on passe de 680 000 €uros à 1 038 000 €uros.

**M. ABADIE, Président**

J'ai compris votre interrogation.

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

En terme de ratio.

**M. CORON, Directeur Général des Services**

Effectivement, je n'avais pas compris votre question, excusez-moi.

Lorsque, le 24 janvier, vous avez voté, il faut savoir que nous avions préparé le budget primitif un peu à l'avance...

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

Pas le budget primitif.

**M. PERRET, Vice-Président**

C'était le débat d'orientations budgétaires.

**M. CORON, Directeur Général des Services**

Au mois de janvier, nous n'avions pas les transferts de compétence d'éclairage public des communes. Aujourd'hui, nous avons 25 000 points lumineux qui correspondent à 3 fois 8 000 points lumineux, donc à 3 fois 3 embauches, soit 9 embauches. C'est une partie de l'explication.

En outre, nous avons révisé les choses entre le débat d'orientations budgétaires et le budget qui est proposé ce soir.

**M. ABADIE, Président**

La question que pose la commune de Charbonnières n'est pas de ce ressort. En fait, elle est la suivante : par rapport au budget de l'année dernière qui était de 680 000 €uros, pourquoi le budget 2007 passe-t-il à 1 million d'€uros ?

Il faut savoir qu'entre-temps, nous avons déjà recruté des personnes qui, à l'époque, n'avaient pas été prises en compte. Donc nous tenons compte, dans ce nouveau budget, d'une part, des personnes qui ont été recrutées en milieu d'année 2006, pour les prendre en compte bien entendu en année pleine, et, d'autre part, des personnes que nous allons recruter maintenant.



En fait, il y a deux parties de recrutement et c'est la raison pour laquelle vous n'avez pas le même étalonnage du nombre de personnes.

Il serait bon, je pense, de rappeler combien nous en avons lorsque nous avons fait notre budget primitif et combien nous en avons dans la situation actuelle.

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

Je pense que ces éléments pourraient être utiles. Je crois, en effet, que c'est une explication, l'autre explication pouvant provenir, à mon sens, des politiques indemnitaires et des régimes indemnitaires.

**M. ABADIE, Président**

Puisque vous êtes élu dans une commune, vous savez que nous avons tous été concernés par la mise en place des nouveaux statuts (les agents ont disparu et sont devenus des adjoints, etc.).

Par exemple, demain, je vais voter mon budget primitif dans ma commune et nous constatons, cette année, une certaine évolution des charges de personnel, sans évolution du nombre de personnes. Habituellement, nous avons des évolutions se situant à 3 ou à 4 %, c'est-à-dire les évolutions traditionnelles par les échelons, le vieillissement, etc...

Mais, pour ma commune, cette année, l'évolution s'élève à 8 %.

Pour être honnête, ce n'est pas trop le cas au SIGERLy car nous avons peu d'agents administratifs, mais cela en fait partie aussi.

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

Il me paraîtrait quand même utile (c'est une doléance que je fais et je ne sais pas si vous la prendrez en compte) de préciser dans la jolie plaquette que vous nous avez communiquée...

**M. ABADIE, Président**

Et qui contient un organigramme.

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

Il aurait été utile de faire apparaître une situation à un temps T sur cette politique indemnitaire et sur les propositions que vous faites en terme de budget primitif.

Personnellement, j'estime que l'écart est très grand. Et c'est la même question sur le compte 65, « autres charges de gestion courante ». Il aurait été utile de préciser ces écarts très importants avec quelques petites lignes d'explication.

Je trouve qu'il y a une certaine opacité dans la présentation de votre budget.

**M. ABADIE, Président**

On ne va pas dire « opacité », mais plutôt « transparence », je préfère.

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

Vous le prenez comme vous voulez.

**M. ABADIE, Président**

Je dirais, plus de précisions par rapport à ce que vous avez demandé.

Nous vous les apporterons.

**M. FORMISYN (Charbonnières-les-Bains)**

Je vous en remercie par avance.

**M. ABADIE, Président**

D'autres questions ?

**M. FRISO (Charly)**

Page 9, dans la section de fonctionnement, article 6454 « cotisations ASSEDIC », au budget primitif 2006, il apparaissait une somme de 5 000 €uros, ce qui me semble peu, et la proposition pour cette année est de 80 000 €uros.

Pouvez-vous me donner un éclairage ?

(Discussion générale).

**M. ABADIE, Président**

Il existe certainement une raison, mais j'avoue que je ne la connais pas.

**M. PERRET, Vice-Président**

Mme Valantin fait des recherches et elle vous donnera la réponse.

**M. CORON, Directeur Général des Sevices**

Une ébauche de réponse : lorsqu'on compare le budget primitif d'une année à l'autre, il ne faut pas oublier qu'entre-temps, il est intervenu un budget supplémentaire qui a peut-être corrigé la part du budget primitif qui était insuffisante...

**M. FRISO (Charly)**

Je comprends bien, mais l'écart est important quand même.

**M. CORON, Directeur Général des Services**

Nous n'avons pas à l'esprit les chiffres du budget primitif...

**M. PERRET, Vice-Président**

Mme Valantin et notre receveur sont en train de chercher tous les deux.

Je vous propose de procéder à la lecture et au vote des différentes lignes.  
(Lecture de la délibération et vote des différentes lignes).

**Dépenses de Fonctionnement**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	3 650 000.00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 038 550,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	893 040.29 €
Chapitre 66 - Charges financières	855 467.03 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	500.00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	1 096 293.38 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 405 738.73 €
<b>Soit un total de</b>	<b>8 939 589.43 €</b>

**Recettes de Fonctionnement**

Chapitre 74 - Dotations et participations	6 886 589.43 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 035 000.00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	13 000.00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	5 000.00 €
<b>Soit un total de</b>	<b>8 939 589.43 €</b>

**Dépenses d'investissement**

Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	2 741 586.47 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	25 000.00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	143 500.00€
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	14 917 345.64 €
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers	330 000.00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	11 200 000.00 €
<b>Soit un total de</b>	<b>29 357 432.11 €</b>

## Recettes d'investissement

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers .....	200 000.00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées .....	14 800 000.00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours.....	125 400.00 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières .....	200 000.00 €
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers .....	330 000.00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections.....	1 096 293.38 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales .....	11 200 000.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement .....	1 405 738.73 €

**Soit un total de ..... 29 357 432.11 €**

La section d'investissement est présentée en équilibre.

### M. ABADIE, Président

Pour revenir à l'article 6454 « cotisations ASSEDIC », c'est certainement une erreur. Le chiffre est probablement de 8 000 €uros.

Les charges d'ASSEDIC sont dues pour les contractuels et, en fait, nous n'avons pas eu d'évolution des contractuels. Donc nous ferons une modification lors du prochain Comité.

### M. PERRET, Vice-Président

Ceci va modifier les totaux ?

### M. ABADIE, Président

Oui, nous ferons une ligne modificative, sachant que nous aurons une dépense inférieure d'environ 72 000 €uros.

### M. PERRET, Vice-Président

Je propose au Comité de se prononcer sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés.

Des oppositions ? Des abstentions ? Le budget primitif 2007 est donc adopté à l'unanimité, à l'exception du chapitre 012 « charges de personnel » : abstention de M. Formisyn.

*Adopté à la majorité*

*(C – 2007 - 03 – 21 / 06)*

## QUESTIONS DIVERSES

### M. ABADIE, Président

Avez-vous des questions diverses à aborder ?

Je vous remercie.

*(La séance est levée à 20 heures 15).*

# DELIBERATIONS

C – 2007 - 03 - 21 / 01

## RETRAIT DU TRANSFERT DE COMPETENCES OPTIONNELLES LIE A L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Monsieur le Président rappelle que, selon les statuts votés le 5 décembre 2006, les communes adhérentes au SIGERLy ont transféré la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz.

Les communes ont également la possibilité, selon les termes de l'article 4.2 et les modalités d'application de l'article 5 de transférer les compétences optionnelles suivantes :

- Eclairage Public
- Dissimulation coordonnée des réseaux
- Production et distribution publique de chaleur

Concernant la compétence Eclairage Public, selon les anciens statuts repris dans l'arrêté préfectoral n°4420-2002 du 31 décembre 2002, le transfert de compétence Eclairage Public pouvait alors porter sur les 5 compétences suivantes :

- achat d'énergie pour l'éclairage public
- maintenance des installations d'éclairage public
- travaux de renouvellement des installations d'éclairage public
- travaux d'extension des installations d'éclairage public
- travaux de renforcement des installations d'éclairage public

Pour les communes ayant précédemment transféré une de ces compétences liées à l'éclairage public et souhaitant reprendre cette compétence dans le cadre du vote des nouveaux statuts du syndicat, les conditions de retrait doivent être clairement énoncées et selon la présence de modalités spécifiques, faire l'objet de délibérations concordantes entre le syndicat et les communes concernées.

Toutes les reprises de compétence ont pour date d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2007.

Concernant l'achat d'énergie pour l'éclairage public :

Les appels à contribution 2007 incluait pour les communes souhaitant se retirer la participation de ces communes aux frais d'achat d'énergie pour l'éclairage public jusqu'au 30 avril 2007.

Cette compétence n'ayant donné lieu à aucune mise à disposition de biens et les aspects financiers ayant été anticipés dans l'appel à contribution, il n'y a pas lieu de mettre en place de modalités de retrait sur cette compétence.

Les communes concernées sont les suivantes :

La Mulatière, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy les Lyon.

Concernant la maintenance de l'éclairage public :

Les appels à contribution 2007 incluait pour les communes souhaitant se retirer la participation de ces communes aux frais de maintenance pour l'éclairage public jusqu'au 30 avril 2007.

Cette compétence n'ayant donné lieu à aucune mise à disposition de biens et les aspects financiers ayant été anticipés dans l'appel à contribution, il n'y a pas lieu de mettre en place de modalités de retrait sur cette compétence.

Les communes concernées sont les suivantes :

La Mulatière.

Concernant les compétences Travaux de renouvellement, d'extension et de renforcement de l'éclairage public :

Les communes, tout en restant propriétaires de leurs installations d'éclairage public, avaient mis à disposition ce patrimoine au syndicat. Ce même patrimoine sera restitué en retour.

Concernant les travaux neufs réalisés par le syndicat dans le cadre du transfert de compétence, ils sont la propriété du syndicat. Ils seront remis aux communes dès la signature de la convention de retrait de

compétence. Le remboursement de ces travaux s'effectuera selon un échéancier de paiement prédéfini entre le syndicat et la commune :

- Concernant les travaux payés par le syndicat jusqu'au 31 décembre 2006 et ayant déjà fait l'objet d'un appel à contribution, l'échéancier de paiement précédent est maintenu.
- Concernant les travaux payés jusqu'au 6 mars 2007, ils font l'objet d'un échéancier de paiement de 2008 à 2022 au maximum.
- Concernant les travaux engagés mais non payés à la date du 6 mars 2007, le coût de chacune des opérations, sera finalisé après la réception de ces ouvrages et le règlement du décompte définitif de ladite opération. Les communes ont autorisé le syndicat à engager les dépenses.

Conformément à l'article 14 des statuts du 30 décembre 2002, la contribution de chaque commune est établie en fonction du coût des investissements réalisés sur le territoire de chaque commune.

Le calcul de ces échéanciers s'effectuera donc selon le principe suivant (mêmes termes que dans le cadre du transfert de compétence Eclairage Public précédent) :

- La base de calcul de la contribution est le montant TTC de l'opération à laquelle on soustrait la récupération de TVA qui sera réalisée par le SIGERLy
- Conformément à la délibération n° 2005-09-21/02 les frais de maîtrise d'ouvrage du syndicat sont appliqués pour le suivi technique réalisé sur l'opération
- Conformément à la délibération n° 2005-12-10/01 un coefficient d'actualisation économique en fonction de l'échéancier choisi par la commune est également appliqué.

Cet échéancier de paiement sera réparti au maximum de 2008 à 2022.

Concernant les travaux réalisés par le Grand Lyon, selon les conventions de délégations de maîtrise d'ouvrage, un avenant devra être signé entre la communauté urbaine et la commune, entérinant la substitution SIGERLy/commune dans ces délégations.

Aucun paiement n'a été mandaté par le syndicat pour la réalisation de ce type d'opérations.

Les durées de remboursement des communes concernées sont les suivantes :

Commune	Travaux précédemment inclus dans les contributions	Travaux mandatés jusqu'au 6 mars 2007	Travaux engagés mais non mandatés au 6 mars 2007
La Mulatière	15 ans	6 ans	6 ans
Pierre Bénite	15 ans	Sans objet	Sans objet

Ces échéanciers provisoires sont détaillés en annexe.

Les mises à disposition des biens et les transferts de propriété feront l'objet de conventions.

Les communes concernées sont les suivantes :

La Mulatière, Pierre Bénite.

Monsieur le Président propose au Comité

- de se prononcer sur ces demandes de retrait de compétences
- de fixer la date d'effet de ce retrait au 1<sup>er</sup> mai 2007
- de l'autoriser à signer tout document à intervenir relatif à ces retraits

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de se prononcer favorablement sur ces demandes de retrait de compétences
- de fixer la date d'effet de ce retrait au 1<sup>er</sup> mai 2007
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir relatif à ces retraits

*Adopté à l'unanimité*

**ETUDES ENERGETIQUES - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION RHONE-ALPES – Enveloppe 2007**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Monsieur le Président précise aux membres du comité que dans le cadre du budget primitif 2007 sera inscrit en dépenses de fonctionnement, au compte 617, un montant de 290 000 € correspondant aux études générales de maîtrise de l'Energie.

Il convient de solliciter les aides correspondantes représentant habituellement :

- 35% du coût TTC des études auprès de l'ADEME (diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de l'ADEME).
- 35 à 50% du coût TTC des études auprès de la région Rhône-Alpes (diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de la région Rhône-Alpes).

Monsieur le Président propose au Comité :

- De se prononcer sur les demandes de subvention à venir auprès de l'ADEME et de la région Rhône-Alpes
- De solliciter une subvention représentant 35 % du coût TTC des diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de l'ADEME.  
Les crédits seront inscrits au budget 2007, au chapitre 74 article 7478.
- De solliciter une subvention représentant 35 à 50 % du coût TTC des diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de la région Rhône-Alpes.  
Les crédits seront inscrits au budget 2007, au chapitre 74 article 7472.
- Le Syndicat prendra en charge les sommes restant dues sur le financement des études.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- De se prononcer favorablement sur les demandes de subvention à venir auprès de l'ADEME et de la région Rhône-Alpes
- De solliciter une subvention représentant 35 % du coût TTC des diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de l'ADEME.  
Les crédits seront inscrits au budget 2007, au chapitre 74 article 7478.
- De solliciter une subvention représentant 35 à 50 % du coût TTC des diagnostics, audits énergétiques globaux et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de la région Rhône-Alpes.  
Les crédits seront inscrits au budget 2007, au chapitre 74 article 7472.

*Adopté à l'unanimité*

**PROTOCOLE D'ACCORD EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE AVEC EDF**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Les certificats d'économie d'énergie ou CEE sont un nouvel outil mis en place par l'Etat pour inciter à l'efficacité énergétique.

Ces certificats peuvent être obtenus grâce à des opérations visant à réduire les consommations énergétiques, dans divers secteurs : transport, bâtiment, industrie, éclairage public...

Les vendeurs d'énergie sont des « obligés », c'est-à-dire qu'ils doivent, réglementairement, obtenir un certain nombre de certificats, fixé par l'Etat, fonction des volumes d'énergie qu'ils commercialisent.

Ils disposent de plusieurs moyens pour cela :

- réaliser eux-mêmes des opérations de réduction de consommation d'énergie, par exemple sur leur patrimoine, donnant droit à des certificats,
- aider des tiers, par exemple leurs clients, à réaliser de telles opérations, et en contrepartie de leur aide, les tiers peuvent leur céder tout ou une partie des certificats ainsi obtenus,
- acheter des certificats.

Toute autre entité que les « obligés » est également capable d'obtenir des certificats en réalisant des opérations qui y donnent droit, et sous réserve de cumuler une certaine quantité d'énergie économisée ou sous réserve de regrouper divers tiers pour atteindre ces quantités.

Les certificats ainsi obtenus peuvent être revendus dans ce cas à tout acheteur intéressé.

Dans le contexte de cette première phase de mise en place de ce système (2006-2009), le SIGERLy se positionne en tant que collectivité pouvant potentiellement générer des certificats d'économie d'énergie, étant donnée la compétence de maîtrise de l'énergie dont le syndicat dispose.

Par contre, le SIGERLy ne souhaite pas se positionner en tant que vendeur de certificats, cette action ne correspond pas en effet à ses activités habituelles.

A contrario, le SIGERLy souhaite nouer des partenariats avec des entités « obligées », et donc intéressées dans la participation à des opérations d'économies d'énergie, afin de récupérer les certificats ainsi générés, contre une participation financière versée au SIGERLy ou aux communes concernées.

C'est pour cette raison que le SIGERLy a mis au point, en partenariat avec EDF :

- un protocole d'accord,
- une convention d'application type, qui sera spécifique à une opération dont le SIGERLy serait le maître d'ouvrage et pour laquelle le SIGERLy souhaiterait mener une action en partenariat avec EDF,
- une convention tripartite d'application type, spécifique à une opération dont une commune adhérente au SIGERLy serait maître d'ouvrage et souhaiterait bénéficier du protocole d'accord SIGERLy – EDF,
- une convention de répartition des certificats obtenus, spécifique à une opération faisant l'objet d'une convention d'application SIGERLy – EDF,
- une convention tripartite de répartition des certificats obtenus, spécifique à une opération faisant l'objet d'une convention tripartite d'application SIGERLy – Commune – EDF.

Il est précisé que le SIGERLy est susceptible de mettre en place des protocoles équivalents avec d'autres partenaires « obligés » que EDF.

Monsieur le Président appelle les membres du Comité à se prononcer sur la mise en place de l'ensemble de ces documents, faisant partie du protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique EDF - SIGERLy.

Monsieur le Président propose au Comité

- de se prononcer sur ce protocole d'accord
- de l'autoriser à signer tout document à intervenir relatif à cette affaire

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de se prononcer favorablement sur ce protocole d'accord
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir relatif à cette affaire

Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 7478 du budget 2007.

*Adopté à l'unanimité*

**CREATION D'EMPLOIS**

- un ingénieur territorial
- deux agents de maîtrise
- deux adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe
- deux adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Monsieur le Président rappelle le besoin croissant du SIGERLy de recruter du personnel, suite aux nouveaux transferts de compétences, en effet 31 communes ont confié la compétence Eclairage Public (19 avec les anciens statuts), et la prise en compte du Conseil Energie Partagé.

Il apparaît donc nécessaire, afin d'assumer correctement cette compétence, de procéder aux créations d'emplois dans les différents cadres d'emplois suivants, afin de se laisser le choix dans le recrutement des personnes nécessaires :

- 1 - deux agents de maîtrise  
deux adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe

ayant pour missions, le suivi de la maintenance de l'éclairage public, les suivis de chantiers d'éclairage et de dissimulation de réseaux, les relations avec les communes, ainsi que la gestion de la base de données et la cartographie éclairage public.

- 2 - deux adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à la charge supplémentaire de travail des services administratifs et techniques.

- 3 - un ingénieur territorial au service Energie afin d'adapter le savoir faire aux missions attendues.

C'est pourquoi Monsieur le Président propose au comité :

✓ la création des emplois suivants à temps complet :

- Deux postes d'agents de maîtrise dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise relevant des dispositions du décret n°88-547 du 6 mai 1988 et du décret 2006-1694 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise
- Deux postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant des dispositions des décrets n° 87-1107 modifié et 87-1108 modifié du 30 décembre 1987, et du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Deux postes d'adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux relevant des dispositions des décrets n° 87-1107 modifié et 87-1108 modifié du 30 décembre 1987, et du décret 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- Un poste d'ingénieur territorial dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux relevant des dispositions des décrets n° 90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, modifié par décrets 2003-1024 du 27 octobre 2003, et 2006-1696 du 22 décembre 2006
- De l'autoriser à procéder éventuellement au recrutement d'agents non titulaires pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance de ces emplois s'il ne peut être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

✓ la modification du tableau des effectifs pour prendre en compte ces créations d'emplois



Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

✓ la création des emplois suivants à temps complet :

- Deux postes d'agents de maîtrise dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise relevant des dispositions du décret n°88-547 du 6 mai 1988 et du décret 2006-1694 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise
- Deux postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant des dispositions des décrets n° 87-1107 modifié et 87-1108 modifié du 30 décembre 1987, et du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Deux postes d'adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux relevant des dispositions des décrets n° 87-1107 modifié et 87-1108 modifié du 30 décembre 1987, et du décret 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- Un poste d'ingénieur territorial dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux relevant des dispositions des décrets n° 90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, modifié par décrets 2003-1024 du 27 octobre 2003, et 2006-1696 du 22 décembre 2006
- Autorise le Président à procéder éventuellement au recrutement d'agents non titulaires pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance de ces emplois s'il ne peut être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

✓ la modification du tableau des effectifs pour prendre en compte ces créations d'emplois

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2007.

*Adopté à l'unanimité*

**C – 2007 - 03 - 21 / 05**

## **OCTROI D'UNE GRATIFICATION AUX STAGIAIRES DU SIGERLy**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le SIGERLy prévoit d'accueillir un ou plusieurs stagiaires au cours de l'année 2007 et de manière plus ou moins régulière dans les années suivantes au sein de ses services.

Ces élèves stagiaires seront chargés d'études et de cas pratiques répondant aux besoins du SIGERLy et que ces stages feront l'objet d'une convention entre le SIGERLy et les établissements scolaires.

Monsieur le Président propose au comité d'octroyer aux élèves stagiaires une gratification mensuelle versée au terme de leur stage selon leur niveau d'études et leur implication professionnelle :

- Stagiaires niveau BAC : entre 30% et 60% du SMIC,
- Stagiaires niveau BAC + 2 : entre 40% et 80% du SMIC,
- Stagiaires niveau BAC + 3 : entre 45% et 90% du SMIC,
- Stagiaires niveau BAC + 5 : entre 50% et 100% du SMIC.

Pour mémoire, le SMIC horaire au 1<sup>er</sup> juillet 2006 est d'un montant de 8.27 €, soit 1269.60 € mensuel.

Monsieur le Président rappelle au Comité qu'un jugement du tribunal administratif de Versailles le 17 février 2005 a précisé que, selon le principe de libre administration des collectivités territoriales, leur assemblée délibérante peut prévoir les conditions dans lesquelles leurs stagiaires pourront bénéficier d'une gratification

lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service et contribue à l'amélioration du service public. Ce jugement a rejeté la requête du Préfet des Yvelines en vue de l'annulation d'une délibération du conseil municipal de la commune de St Germain en Laye.

Monsieur le Président rappelle également au comité qu'aucun texte de loi ne stipule le montant de la gratification.

Cependant, l'article 9 de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances prévoit dorénavant impérativement une gratification pour les étudiants de l'enseignement supérieur effectuant un stage d'au moins trois mois consécutifs.

Le décret n°2006-1093 du 29 août 2006 prévoit, dans le cadre des stages prévus par l'article 9 de la loi du 31 mars 2006, les clauses que doivent comporter les conventions de stage.

Le décret n°2006-757 du 29 juin 2006 ajoute un nouvel article au code de la Sécurité Sociale article D 242-2-1 en stipulant dans son article 1<sup>er</sup> une exonération des charges sociales des gratifications n'excédant pas 12.5% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 379 €/mois à ce jour pour 35 h hebdomadaire.

Monsieur le Président propose au Comité :

- de se prononcer sur l'octroi d'une gratification à des étudiants et élèves stagiaires dans les services du SigerLy,
- de l'autoriser à fixer les attributions individuelles en fonction des critères liés :
  - A la valeur professionnelle,
  - Au niveau de responsabilité,
  - Au niveau d'études :
    - Stagiaires niveau BAC : entre 30% et 60% du SMIC,
    - Stagiaires niveau BAC + 2 : entre 40% et 80% du SMIC,
    - Stagiaires niveau BAC + 3 : entre 45% et 90% du SMIC,
    - Stagiaires niveau BAC + 5 : entre 50% et 100% du SMIC.
- de l'autoriser à signer tout document à intervenir relatif à cette affaire,

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de se prononcer favorablement sur l'octroi d'une gratification à des étudiants et élèves stagiaires dans les services du SigerLy,
- d'autoriser le Président à fixer les attributions individuelles en fonction des critères liés :
  - A la valeur professionnelle,
  - Au niveau de responsabilité,
  - Au niveau d'études :
    - Stagiaires niveau BAC : entre 30% et 60% du SMIC,
    - Stagiaires niveau BAC + 2 : entre 40% et 80% du SMIC,
    - Stagiaires niveau BAC + 3 : entre 45% et 90% du SMIC,
    - Stagiaires niveau BAC + 5 : entre 50% et 100% du SMIC.
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir relatif à cette affaire,

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 – article 64138 du budget 2007.

*Adopté à l'unanimité*

**BUDGET PRIMITIF 2007**

Rapporteur : Monsieur Michel PERRET, vice-Président

L'année 2007 voit l'aboutissement de nos changements de statuts.

Le budget 2007 se caractérise par la prise en compte de toutes les nouvelles compétences et missions assumées par le SIGERLy. Il en découle une augmentation des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement afin de nous permettre de réaliser pleinement les demandes des communes.

S'agissant du fonctionnement, les principales variations sont liées à l'accroissement :

- du nombre d'agents
- de l'achat d'énergie et de la maintenance de l'éclairage public
- des coûts de câblage des réseaux de télécommunication.

S'agissant de l'investissement, les dépenses sont liées aux travaux sur le patrimoine Eclairage Public et les dissimulations de réseaux.

Les résultats de l'exercice 2006 seront repris au budget supplémentaire qui interviendra après le vote du compte administratif.

Le Budget est voté par nature. Conformément aux dispositions de l'article L.2312-2, le comité s'est prononcé sur le vote des crédits par chapitre.

Le budget primitif 2007 joint comprend :

**I – Informations générales**

- Informations statistiques, fiscales et financières (p.2)
- Modalités et vote du budget (p.3)

**II – Présentation générale du budget**

- Vue d'ensemble, sections (p.4)
- Vue d'ensemble, section de fonctionnement, chapitres (p.5)
- Vue d'ensemble, section d'investissement, chapitres (p.6)
- Balance générale du budget, dépenses (p.7)
- Balance générale du budget, recettes (p.8)

**III – Vote du budget**

- Section de fonctionnement, détail des dépenses, articles (p.9)
- Section de fonctionnement, détail des recettes, articles (p.12)
- Section d'investissement, détail des dépenses, (p.13)
- Section d'investissement – détail des recettes (p.15)
- Opération d'équipement – détail des chapitres et article (p.17)

**IV – Les annexes (p.18 à 31)**

**Analyse des principales propositions nouvelles**

**Impact budgétaire des transferts de compétences**

❖ FONCTIONNEMENT : DEPENSES

- |   |                |
|---|----------------|
| ➤ ..Dissimulation coordonnée des réseaux « câblage FT-UPC-NC » (art. 605) | 1 135 000.00 € |
| ➤ ..Eclairage Public « achat d'énergie » : (art. 60612)                   | 1 262 500.00 € |
| ➤ ..Eclairage Public « maintenance » : (art. 61523)                       | 650 000.00 €   |
| ➤ ..Energie : « études générales éclairage public et énergie » (art. 617) | 290 000.00 €   |

❖ FONCTIONNEMENT : RECETTES

- |   |                |
|---|----------------|
| ➤ ..Subventions Région : (art.7472)             | 101 500.00 €   |
| ➤ ..Subventions ADEME : (art.7478)              | 101 500.00 €   |
| ➤ ..Les contributions des communes : (art.7474) | 6 683 589.43 € |

## ❖ INVESTISSEMENT

➤...Dissimulation coordonnée des réseaux :	5 185 345.64 €
➤ .. Travaux d'éclairage public :	8 700 000.00 €
➤ .. Conventions de maîtrise d'ouvrage avec le Grand Lyon :	1 000 000.00 €
➤ .. Conventions de co-maîtrise d'ouvrage avec les communes :	330 000.00 €

En contrepartie sont enregistrées les recettes suivantes :

Le FCTVA et la TVA à récupérer auprès d'EDF :	400 000.00 €
Un prêt estimé à	14 800 000.00 €
Le prélèvement provenant de la section de fonctionnement (ligne 021)	1 405 738.73 €

### **Les principales autres dépenses et recettes :**

#### ❖ FONCTIONNEMENT :

➤ .. Les dépenses de personnel	1 038 550.00 €
➤ .. Les dépenses de fonctionnement du SIGERLY Compensées par	312 500.00 €
➤ .. Les redevances de concession EDF-GDF	2 020 000.00 €
➤ .. La part fixe de la contribution Eclairage Public	249 390.00 €

#### ❖ INVESTISSEMENT :

➤...Achat de matériel technique (art.21578 et 2158)	17 500.00 €
➤...Achat de véhicules (art.2182)	75 000.00 €
➤...Achat de matériel de bureau et informatique (art.2183)	45 000.00 €
➤...Achat de mobilier (art.2184)	6 000.00 €

### **Le budget primitif 2007 se présente donc ainsi :**

#### **Dépenses de Fonctionnement**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	3 650 000.00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 038 550,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	893 040.29 €
Chapitre 66 - Charges financières	855 467.03 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	500.00 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	1 096 293.38 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 405 738.73 €

**Soit un total de 8 939 589.43 €**

#### **Recettes de Fonctionnement**

Chapitre 74 - Dotations et participations	6 886 589.43 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 035 000.00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	13 000.00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	5 000.00 €

**Soit un total de 8 939 589.43 €**

#### **Dépenses d'investissement**

Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	2 741 586.47 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	25 000.00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	143 500.00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	14 917 345.64 €
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers	330 000.00 €

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	11 200 000.00 €
---	-----------------

**Soit un total de 29 357 432.11 €**

**Recettes d'investissement**

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers	200 000.00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	14 800 000.00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	125 400.00 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	200 000.00 €
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers	330 000.00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	1 096 293.38 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	11 200 000.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 405 738.73 €

**Soit un total de****29 357 432.11 €**

La section d'investissement est présentée en équilibre.

Monsieur le Vice-Président propose au comité :

- de se prononcer sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de se prononcer favorablement sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT
- Hormis le chapitre 012 « Charges de personnel » qui a fait l'objet d'une abstention.

*Adopté à la majorité***C – 2007 - 03 - 21 / 07****TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DE CHARBONNIERES-LES-BAINS AU SIGERLY***Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Monsieur le Président rappelle au Comité que, par délibération du 22 janvier 2007 la commune de Charbonnières-les-Bains a décidé :

- d'approuver la modification des statuts du SIGERLY
- de transférer les compétences optionnelles suivantes :
  - dissimulation coordonnée des réseaux
  - production et distribution publique de chaleur
- de ne pas transférer dans l'immédiat la compétence optionnelle éclairage public, dans l'attente de précisions ultérieures du Syndicat.

Par courrier, en date du 20 mars 2007, la commune a fait part de son intention de revenir sur sa décision et de transférer la compétence éclairage public dès 2007, le conseil municipal se prononçant le 26 mars 2007.

Monsieur le Président propose donc au comité d'approuver la nouvelle liste modifiée par la demande de la commune de Charbonnières-les-Bains :

COMMUNES	DELIBERATION	COMPETENCES TRANSFEREES
Albigny Sur Saône	18 décembre 2006	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux Production et distribution publique de chaleur
Brignais	18 janvier 2007	Dissimulation coordonnée des réseaux
Bron	STATUTS Courrier du 1er février 2007	Dissimulation coordonnée des réseaux
Cailloux sur Fontaines	20 décembre 2006	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Caluire et Cuire	6 février 2007	Dissimulation coordonnée des réseaux
Champagne au Mont d'Or	5 février 2007	Dissimulation coordonnée des réseaux
Chaponost	STATUTS	Dissimulation coordonnée des réseaux

Charbonnières Les Bains	26 mars 2007 22 janvier 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux Production et distribution publique de chaleur
Charly	29 janvier 2007	Dissimulation coordonnée des réseaux
Chasselay	15 janvier 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux Production et distribution publique de chaleur
Collonges au Mont d'Or	Courrier du 29 janvier 2007 12 mars 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Communay	23 janvier 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Couzon au Mont d'Or	STATUTS	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Craponne	STATUTS	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Curis au Mont d'Or	1er février 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Dardilly	8 février 2007	Dissimulation coordonnée des réseaux
Décines Charpieu	STATUTS	Eclairage Public : retrait achat d'énergie Dissimulation coordonnée des réseaux
Ecully	2 février 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Feyzin	25 janvier 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Fleurieu sur Saône	25 janvier 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux Production et distribution publique de chaleur
Fontaines Saint Martin	31 janvier 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Fontaines Sur Saone	STATUTS	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Francheville	18 janvier 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux Production et distribution publique de chaleur
Genay	14 décembre 2006	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Grigny	13 février 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Irigny	STATUTS	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Limonest	STATUTS	Dissimulation coordonnée des réseaux
Millery	STATUTS	Dissimulation coordonnée des réseaux
Montanay	22 janvier 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux Production et distribution publique de chaleur
Mulatière (La)	29 janvier 2007	Eclairage Public : retrait total Dissimulation coordonnée des réseaux
Neuville Sur Saône	14 décembre 2006	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux Production et distribution publique de chaleur
Oullins	29 mars 2007 STATUTS	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Pierre Bénite	1 février 2007 STATUTS	Eclairage Public : retrait travaux Dissimulation coordonnée des réseaux
Poleymieux au Mont d'Or	STATUTS	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Rillieux La Pape	25 janvier 2007	Dissimulation coordonnée des réseaux
Rochetaillée Sur Saône	18 janvier 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux

Sathonay Camp	11 janvier 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux Production et distribution publique de chaleur
Sathonay Village	STATUTS	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Saint Cyr au Mont d'Or	16 janvier 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Saint Didier au Mont d'Or	25 janvier 2007	Eclairage Public : Retrait Achat Energie Dissimulation coordonnée des réseaux Production et distribution publique de chaleur
Saint Fons	STATUTS	Dissimulation coordonnée des réseaux
Saint Genis Laval	STATUTS	Dissimulation coordonnée des réseaux
Saint Genis Les Ollières	18 janvier 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux Production et distribution publique de chaleur
Saint Germain au Mont d'Or	23 janvier 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Saint Priest	Courrier du 23 janvier 07 23 mars 2007	Dissimulation coordonnée des réseaux
Saint Romain au Mont d'Or	6 février 2007	Eclairage Public Production et distribution Publique de chaleur Dissimulation coordonnée des réseaux
Saint Symphorien d'Ozon	25 janvier 2007 STATUTS	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Sainte Foy Les Lyon	1er février 2007	Eclairage Public : Retrait Achat Energie Dissimulation coordonnée des réseaux
Tassin la Demi Lune	STATUTS	Dissimulation coordonnée des réseaux
Ternay	STATUTS	Dissimulation coordonnée des réseaux
Tour de Salvagny	21 décembre 2006	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux Production et distribution publique de chaleur
Vaulx en Velin	STATUTS	Dissimulation coordonnée des réseaux
Venissieux	29 janvier 2007	Dissimulation coordonnée des réseaux
Vernaison	8 février 2007	Eclairage Public Dissimulation coordonnée des réseaux
Villeurbanne	12 mars 2007	Dissimulation coordonnée des réseaux
Vourles	STATUTS Courrier du 17 janvier 2007	Dissimulation coordonnée des réseaux

Monsieur le Président propose au Comité

- de se prononcer sur la demande de transfert de la commune de Charbonnières-les-Bains avec effet en 2007
- de l'autoriser à signer tout document à intervenir relatif à cette affaire

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de se prononcer favorablement sur la demande de transfert de la commune de Charbonnières-les-Bains avec effet en 2007
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir relatif à cette affaire

*Adopté à l'unanimité*